



Matériaux de construction circulaires Suisse

Association du gravier, du béton et du recyclage



Rapport annuel
2024



*Chères et chers membres de l'association,
Mesdames, Messieurs,*

La création, décidée à l'unanimité, de la nouvelle association Matériaux de construction circulaires Suisse le 3 mai 2024 au Kongresshaus de Zurich, en présence du conseiller fédéral Albert Rösti, est certainement l'événement le plus important de l'année 2024 du point de vue de l'association. Comme vous le savez, un et un peuvent donner trois dans le cas de fusions d'entreprises. En effet, en cas de fusion, les ressources peuvent être orientées vers des objectifs communs, au lieu d'objectifs différents et parfois concurrents, et être utilisées plus efficacement grâce à l'économie d'échelle. Un premier pas a été franchi dans cette direction en remplaçant les objectifs stratégiques parfois contradictoires des organisations précédentes, à savoir l'asr Recyclage matériaux construction Suisse et l'Association suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB), par une vision commune pouvant être soutenue par l'ensemble des membres de ces deux organisations. Grâce à cette vision commune, notre branche pourra s'exprimer d'une seule voix, formuler clairement nos préoccupations et les faire valoir auprès du Parlement et des autorités de manière plus prometteuse que par le passé, avec deux organisations différentes. Je me réjouis de ces nouvelles perspectives.

Outre des objectifs clairs, des potentiels de synergie et une organisation bien structurée, la force, la créativité et l'enthousiasme sont également des conditions importantes pour la réussite de la nouvelle association. J'ai constaté avec satisfaction que ces facteurs « mous » au sein des comités et des secrétariats des deux organisations précédentes n'ont cessé de se renforcer depuis le lancement de l'idée de la fusion. Les deux cultures ont entre-temps fusionné et les nouvelles valeurs de Matériaux de construction circulaires Suisse commencent à porter leurs fruits. Matériaux de construction circulaires Suisse a déjà commencé à concrétiser la vision défendue par ses membres.

Je remercie les membres des comités des deux organisations pour leur engagement exceptionnel lors de la création de la nouvelle association commune Matériaux de construction circulaires Suisse. Un remerciement tout particulier va à Adrian Amstutz. Il a présidé l'asr de 2021 à 2024 et a également siégé au comité de l'ASGB pendant cette période. Sa clairvoyance, son expérience et sa conviction ont joué un rôle décisif lors de la fusion. Daniel Kästli, Jean Malcotti et Kurt Marti, qui m'a secondé efficacement en tant que vice-président de 2020 à 2024, mais aussi Kurt Morgan et Martin Preisig, qui ont quitté le comité à l'occasion de l'assemblée générale 2024, méritent également une mention particulière. Ils se sont engagés pendant plus de 20 ans au sein du comité de l'ASGB et de l'asr et dans différents organes spécialisés de ces organisations, dans le cas de Daniel Kästli et Kurt Morgan. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement Martin Weder, qui a pris une retraite bien méritée fin 2024, après plus de 30 ans. Au cours de ces années en tant que directeur de l'association, il s'est engagé sans relâche en faveur de notre branche, avec une grande compétence professionnelle et un excellent flair politique.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport annuel 2024, qui vous donnera un aperçu détaillé des différentes activités de l'association.

Lionel Lathion

Président

Matériaux de construction circulaires Suisse



Michael Widmer

Directeur
Matériaux de construction circulaires
Suisse

Vous êtes entré en fonction le 1^{er} septembre 2024.

Quel bilan en tirez-vous ?

Un bilan positif. La fusion était importante et nécessaire. Au niveau juridique, politique, scientifique et sociétal, tout va clairement dans le sens du développement durable et de l'économie circulaire. Les entreprises sont sans cesse confrontées à de nouveaux défis. L'association veut s'impliquer activement dans ce domaine et soutenir la branche ainsi que ses membres.

Comment procédez-vous concrètement ?

En nous impliquant dans différents domaines et en étant prêts à faire beaucoup d'efforts. Je parle par exemple des normes, de la gestion respectueuse du paysage, des procédures législatives comme la mise en œuvre actuelle de l'article de loi sur l'économie circulaire, la gestion des polluants comme les PFAS. Là encore, il s'agit d'informer les entreprises et de leur proposer des moyens de relever les défis. Une association performante connaît les besoins de ses membres, anticipe les défis, les évalue et intervient là où cela s'avère judicieux et nécessaire. Nous voulons être crédibles et fiables pour nos partenaires.

Où voyez-vous encore du potentiel de développement ?

Le secrétariat est déjà très bien paré. Pour le moment, nous mettons toutefois délibérément l'accent sur la communication et la formation. Il est urgent de mieux faire connaître les matériaux de construction et les opportunités et possibilités qu'ils offrent. Nous aspirons à une image conforme à la réalité. Dans le domaine de la formation, nous voulons, en tant qu'association, contribuer à renforcer les capacités du personnel de nos membres grâce à des offres attrayantes. Un nouvel apprentissage est même en cours d'étude.

Quels seront les facteurs importants dans les années à venir ?

En tant qu'association, nous devons continuer à nous serrer les coudes et à développer notre force. Grâce à un comité engagé, à des commissions compétentes et à un secrétariat fort, nous y parviendrons sans aucun doute. Nous sommes prêts pour l'avenir !

Avant-propos - Lionel Lathion	2
Quatre questions - Michael Widmer	4
Association	
Processus de fusion	6
Comité et organe de révision	10
Secrétariat	11
Commissions	12
Collaboration avec les associations cantonales	14
Faits et chiffres 2024	15

Rapports d'activité 2024

Droit et politique	18
Commission Politique (CP)	23
Technique	25
Commission Technique (CT)	27
Commission Technique (CT)	
Matériaux de construction recyclés	28
Inspectorat	30
Commission Inspectorat asr (CI)	32
Commission Inspectorat ASGB (CI)	33
Statistiques 2023 : fusion des bases de données	34
Flux de déchets 2023	35
Commission Installations de tri (CIT)	36
Sécurité au travail / protection de la santé	38
Formation continue	39
Commission Formation et perfectionnement (CFP)	40
Nature et sol	41
Promotion de la nature	44
Commission Environnement (CE)	45
Traitement des sites contaminés	47
Commission Consultants en sites contaminés et déchets de chantier (CSCD)	48
Sous-commission Assainissement de sites contaminés (SCAS)	49
Communication	51
Commission Marketing et Médias (CMM)	52
Collaboration avec les associations faitières	53
Événements passés et agenda 2025	54

Création de l'association Matériaux de construction circulaires Suisse

L'association Matériaux de construction circulaires Suisse a été créée le 3 mai 2024 à Zurich en présence du conseiller fédéral Albert Rösti. La fusion de l'asr et de l'ASGB a été précédée d'une longue période de préparation intense. La nouvelle organisation prend son envol.

Plusieurs membres des organisations précédentes, l'asr Recyclage matériaux construction Suisse et l'Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB), avaient déjà exprimé le souhait de voir les deux associations fusionner il y a plusieurs années. En effet, depuis longtemps, de nombreuses entreprises ont commencé à produire des matières premières primaires et secondaires pour la production de granulats et le nombre de ces entreprises n'a cessé d'augmenter. On était également convaincu qu'une association commune serait en mesure de représenter les intérêts de la branche plus efficacement que deux associations indépendantes, même si celles-ci coordonnaient leurs activités.

Les comités ont saisi cette suggestion des membres. Il a donc été décidé que les présidents siègeraient dans les comités des deux anciennes organisations afin de coordonner les activités de l'association. Une matrice de com-

Il a été établi que, sur les plans politique et technique, le potentiel de synergie d'une fusion était énorme.

pétences a été élaborée pour l'inspecteur. Elle indiquait les domaines pris en charge sur le plan technique par chacune des anciennes organisations. On a également commencé à échanger des connaissances spécifiques sur cer-



Le nouveau directeur Michael Widmer s'est présenté le 3 mai 2024.

taines thématiques et à faire intervenir des spécialistes pour l'autre organisation.

Une première réunion commune des comités des deux anciennes organisations a eu lieu le 3 octobre 2023. Il a été établi que, sur les plans politique et technique, le potentiel de synergie d'une fusion était énorme et que la fusion ouvrirait des perspectives intéressantes pour l'inspecteur. Les comités ont donc décidé de concevoir une association commune « sur le papier » pour commencer. Un comité de direction paritaire ainsi que différents comités spécialisés ont été créés dans les domaines de la stratégie, du personnel et de la communication. Une société fiduciaire externe a été chargée d'examiner les risques financiers, juridiques et contractuels d'une fusion pour les deux anciennes organisations et d'élaborer pour la nouvelle association les pierres angulaires d'une stratégie d'association (vision, principales activités, nom, organisation, principes financiers, etc.) ainsi que les conditions formelles (contrat de fusion, statuts, inscription au registre du commerce, etc.) pour la création d'une nouvelle association commune. Le 23 janvier 2024, les membres des deux anciennes organisations ont été conviés à Berne. Ils ont eu la possibilité de faire part de leurs préoccupations concernant la nouvelle association. Dans une bonne ambiance et à



Remerciements et reconnaissance : le conseiller fédéral Albert Rösti félicite le président de l'association Lionel Lathion pour la création de la nouvelle association.



Le nouveau comité, composé de 14 personnes et de la direction : (première rangée, en partant de la gauche) : Pascal Müller, Christian Haldimann, Stefan Eberhard (vice-président), Lionel Lathion (président), Christoph Duijts (vice-président), Laurent Steidle. (rangée du milieu, en partant de la gauche) : Fabian Mombelli, Martin Eberhard, Raoul Zengafinen, Marcel Santeler, Daniel Steck, Michael Baumgartner. (dernière rangée, en partant de la gauche) : Stéphane Pilloud, Gregor Schguanin, Michael Widmer, Martin Weder. (absent : Matthias Steinegger)

l'issue de nombreux débats intéressants, une foule de suggestions précieuses a été formulée pour la nouvelle association. La conviction que l'on était sur la bonne voie s'est imposée au cours de ce travail.

Les assemblées générales de l'asr Recyclage matériaux construction Suisse et de l'Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB) se sont réunies parallèlement le 3 mai 2024 au Kongresshaus de Zurich. Chacune a décidé à l'unanimité de fusionner et de fonder la nouvelle association Matériaux de construction circulaires Suisse avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. En approuvant le contrat de fondation, elles ont élu le président, les membres du comité et l'organe de révision (cf. page 10 Membres du comité et organe de révision), approuvé les grandes lignes de la stratégie de la nouvelle association, décidé des droits de vote et approuvé les budgets pour les années 2024 et 2025.

Bien que le Conseil fédéral et le Département aient toujours bien collaboré avec les deux anciennes organisations et qu'ils aient apprécié leur travail, Albert Rösti estime que les avantages de la fusion l'emportent.

Les assemblées générales de l'asr et de l'ASGB ont été suivies par la première assemblée générale de la nouvelle association, Matériaux de construction circulaires Suisse. Ernst Stocker, conseiller d'État, président de la Direction des finances du canton de Zurich, a prononcé un discours de bienvenue du gouvernement du canton de Zurich devant les personnes présentes. En présence du président du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le conseiller fédéral Albert Rösti, Lionel Lathion, président de Matériaux de construction circulaires Suisse, a ensuite présenté différents éléments sur la nouvelle association aux membres de l'association Matériaux de construction circulaires Suisse tout juste créée. Le conseiller fédéral Rösti a ensuite prononcé un discours en tant qu'invité. Bien que le conseiller fédéral Rösti et son département aient



Élu premier président de la nouvelle association : Lionel Lathion.



« Nous voulons élaborer des conditions-cadres permettant aux entreprises de vivre l'économie circulaire préservant la valeur. »

Le conseiller fédéral Albert Rösti lors de l'assemblée constitutive à Zurich.

toujours bien collaboré avec les deux anciennes organisations et qu'ils aient apprécié leur travail, M. Rösti estime que les avantages de la fusion l'emportent, car la branche peut désormais se positionner beaucoup plus clairement qu'avant. À la fin de l'assemblée, Michael Widmer, directeur désigné de Matériaux de construction circulaires Suisse, s'est présenté aux membres et a donné un aperçu de ses idées et réflexions concernant Matériaux de construction circulaires Suisse.

Une grande importance a été accordée à la communication afin d'être rapidement perçue comme l'association Matériaux de construction circulaires Suisse.

Après le succès de l'événement de fondation, les comités de direction et spécialisés de Matériaux de construction circulaires Suisse ont commencé, en collaboration avec le secrétariat, à concrétiser et à mettre en œuvre les documents de principe adoptés par les assemblées générales des anciennes organisations. De plus, une base de discussion a été élaborée afin de thématiser la conception de la nouvelle association en matière de développement durable. Il s'agissait notamment de montrer dans quelles conditions le principe de l'économie circulaire préservant la valeur peut être réalisé et comment la branche peut en même temps contribuer efficacement à la réduction de l'empreinte écologique laissée par les ouvrages tout au long de leur cycle de vie et à la préservation d'emplois durables. Conformément aux points clés de la stratégie, on a commencé à restructurer les travaux des commissions des anciennes organisations et à regrouper les secrétariats sur le plan organisationnel. Un échange de toutes les compétences techniques, par exemple en lien avec les stratégies de développement durable, a été lancé entre les anciennes

organisations, afin d'être en mesure d'élaborer dès le départ, dans les affaires courantes, des positions consolidées répondant aux besoins des membres et de les représenter vis-à-vis de tiers. Une grande importance a également été accordée à la communication afin de pouvoir rapidement être perçue comme la nouvelle association Matériaux de construction circulaires Suisse et à la définition des responsabilités au sein de l'inspectorat commun pour être en mesure de garantir des processus efficaces en permanence.

Vision de la nouvelle association

1. La **sécurité de l'approvisionnement** et l'élimination des matériaux de construction fonctionnent. Les matières premières régionales sont exploitées. Cela concerne les dépôts de gravier et de pierres ainsi que le circuit de retour des chantiers suisses, y compris le bois usagé, soit au total, environ 5 millions de mètres cubes de matériaux de construction adaptés à la circularité.
2. Les **cycles sont fermés**, à chaque fois que possible, dans le sens d'une empreinte écologique minimale en préservant la valeur.
3. Les **activités entrepreneuriales** des membres sont **assurées** dans le cadre de la concurrence. Les membres sont en mesure d'investir de manière tournée vers l'avenir.
4. La nouvelle association est perçue comme le **centre de compétences** pour l'exploitation de gravier, l'économie circulaire préservant la valeur de tous les matériaux de construction, y compris le bois usagé, et la mise sur le marché de granulats pierreux et de béton.
5. La nouvelle association **défend avec succès les intérêts de ses membres**.

« La promotion du recyclage, de la réutilisation et de la limitation des déchets réduit non seulement la dépendance à l'égard de ressources primaires restreintes, mais contribue également à protéger le climat. Plus forte, la nouvelle association peut représenter les intérêts de ses membres de manière mutualisée et promouvoir des innovations et des normes harmonisées dans l'économie circulaire, développer des solutions plus efficaces et contribuer activement à façonner les conditions-cadres politiques et économiques d'une économie durable. »

René Schneider

Propriétaire et président du conseil d'administration de Schneider Umweltservice AG

Comité et organe de révision 2024

PRÉSIDENT



Lionel Lathion
Lathion Group SA
Président du conseil
d'administration

VICE-PRÉSIDENTS



Christoph Duijts
KIBAG Holding AG
CEO



Stefan Eberhard
stefan eberhard ag
Propriétaire et directeur

MEMBRES



Michael Baumgartner
alluvia AG
Président du conseil
d'administration



Martin Eberhard
Eberhard Unternehmungen
Président du conseil
d'administration



Christian Haldimann
Haldimann AG
Directeur



Fabian Mombelli
Rewag Entsorgung AG
Directeur



Pascal Müller
Agir AG
Direction du groupe



Stéphane Pilloud
Holcim (Suisse) SA
Responsable de marché
Suisse romande / membre
de la direction



Marcel Santeler
HASTAG St. Gallen Bau AG
Directeur



Daniel Steck
Jura Management AG
Directeur Béton,
gravier, excavation



Laurent Steidle
Geotest AG
CO-CEO /
conseil d'administration



Matthias Steinegger
Arnold & Co. AG
Directeur

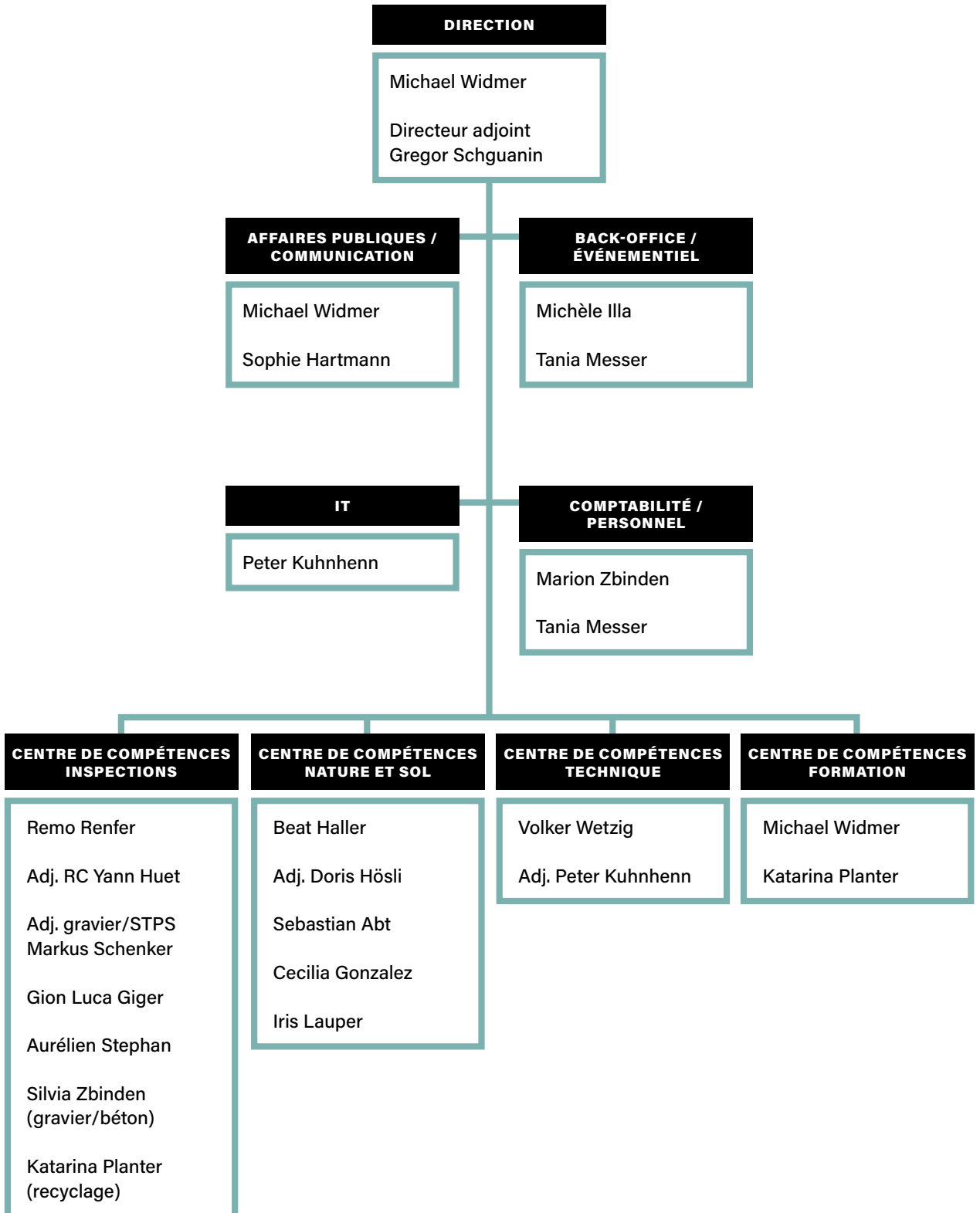


Raoul Zengaffinen
Gebr. Zengaffinen AG
Président du Conseil
d'administration

ORGANE DE RÉVISION

T+R AG
3073 Gümligen

Secrétariat 2024



Commissions 2024

ACTIVITÉS POLITIQUES

Présidence

Daniel Schneuwly, cabinet d'avocats Schneuwly-Sahl

Membres

Michael Baumgartner, alluvia AG
Mischa Berner, Walder Haas Berner AG
Bruno Kiefer, Vigier Beton Nordwest
Michele Casale, Holcim (Suisse) SA
Stefan Eberhard, stefan eberhard AG
André Renggli, Griston Holding AG
Robert Walder, Walder Haas Berner AG
Raoul Zengaffinen, Gebr. Zengaffinen AG

Secrétariat

Michael Widmer, Matériaux de construction circulaires
Suisse

MARKETING ET MÉDIAS

Présidence

Pascal Müller, Agir AG

Membres

Astrid Gloor, Eberhard Unternehmungen
Arthur Got, Holcim (Suisse) SA
Anja Rubin, KIBAG Management AG
Martin Sollberger, Vigier Beton Seeland Jura AG
Jürg Wyss, Kieswerk Boningen AG
Claudio Looser, Furrerhugi AG

Secrétariat

Michael Widmer, Matériaux de construction circulaires
Suisse
Sophie Hartmann, Matériaux de construction circulaires
Suisse

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Présidence

Daniel Steck, JURA Management AG

Membres

Markus Bieri, Sortiergesellschaft Soges AG
Barbara Bürge, Eberhard Bau AG
Marco Camastral, Eberhard Recycling AG

Dominik Iten, Schneider Umweltservice AG
Kurt Morgan, KIBAG RE AG
Tobias Ronacher
Beat Thöny

Secrétariat

Michael Widmer, Matériaux de construction circulaires
Suisse
Peter Kuhnhenh, Matériaux de construction circulaires
Suisse
Katarina Planter, Matériaux de construction circulaires
Suisse
Gregor Schguanin, Matériaux de construction circulaires
Suisse

INSTALLATIONS DE TRI

Présidence

Fabian Mombelli, REWAG Entsorgung AG

Membres

Andreas Büttikofer, Recyclingcenter Freiamt AG
Britta Freidl, VBSA/ASED
Ercan Kahraman, Serbeco SA
Xavier Prudhomme, Cand-Landi SA
Benjamin Rickli, SORTAG Zürich AG
René Schneider, RESAG Recycling und Sortierwerk
Bern AG
Andreas Suter, Holz- + Stockrecycling AG
Cornel Germann, Schnider AG Transporte und Recycling

Secrétariat

Gregor Schguanin, Matériaux de construction circulaires
Suisse

INSPECTORAT

Présidence

Marcel Santeler, HASTAG St. Gallen Bau AG

Membres

Andreas Blank, Ernst Frey AG
Urs Fischer, KIBAG RE AG
Christian Haldimann, Haldimann AG
Jürg Klages, BKP Chur AG
Fabian Mombelli, REWAG Entsorgung AG
David Waser, Zimgroup Holding AG

Secrétariat

Remo Renfer, Matériaux de construction circulaires Suisse

Michael Widmer, Matériaux de construction circulaires

Suisse

Gregor Schguanin, Matériaux de construction circulaires

Suisse

Yann Huet, Matériaux de construction circulaires Suisse

Gion Luca Giger, Matériaux de construction circulaires Suisse

CONSULTANTS EN SITES POLLUÉS

Présidence

Laurent Steidle, GEOTEST AG

Membres

Isabel Baur, Jäckli Geologie AG

Marc-André Dubath, Basler & Hofmann SA

Alexandra Fröhlich Gugler, CSD INGENIEURS SA

Martin Hoffmann, FRIEDLIPARTNER AG

Mathias Joppen, Joppen & Pita AG

Lars Schudel, ECOSENS AG

Secrétariat

Yann Huet, Matériaux de construction circulaires Suisse

ENVIRONNEMENT

Présidence

Martin Eberhard, Eberhard Unternehmungen

Membres

Andreas Feldmann, KIBAG

Thomas Hurni, Hurni Kies- und Betonwerk AG

Kurt Morgan, KIBAG RE AG

Giuseppe Manitta, JURA Management AG

Johannes Mederer, Holcim Granulats et Bétons SA

Robert Nothnagel, Holcim (Suisse) SA

Pascal Remund, Kästli Bau AG

Vincent Tissières, Carrière de St-Léonard

Jürg Wyss, Kieswerk Boningen AG

Secrétariat

Beat Haller, Matériaux de construction circulaires Suisse

Michael Widmer, Matériaux de construction circulaires

Suisse

SOUS-COMMISSION ASSAINISSEMENT DE SITES POLLUÉS

Présidence

Kurt Morgan, KIBAG RE AG

Membres

Arnaud De Luca, Geocycle Schweiz

Ursin Ginsig, Eberhard Recycling AG

Manuel Schiffmann, Marti Infra AG

Christoph Steiner, Toggenburger AG

Secrétariat

Gregor Schguanin, Matériaux de construction circulaires

Suisse

TECHNIQUE

Présidence

Matthias Steinegger, Arnold & Co. AG

Membres

Ansgar Blöchlinger, Blöchlinger AG

Christian Brunner, Beton AG Baden-Brugg

Peter Bütschi, Vigier Beton Berner Oberland

Peter Cadalbert, Kieswerk Oldis AG

Sandro Coray, Baugeologie und Geo-Bau-Labor AG

Laurent Dorthe, Gravière de la Claie-aux-Moines SA

Cathleen Hoffmann, Holcim (Suisse) SA

Didier Jouvenat, Ronchi SA

Daniel Kästli, Kästli Bau AG

Emanuel Meyer, Jura-Cement-Fabriken AG

Heinz Nobs, AB-Crush GmbH

Danilo Obradovic, groupe Alluvia

Kevin Pletscher, Ernst Frey AG

Martin Preisig, Agir AG

Marc Rohr, KIBAG Management AG

Joseph Schwendeler, Hagedorn AG

Jörg Steck, Construction routière et génie civil

Raoul Zengaffinen, Gebr. Zengaffinen AG

Secrétariat

Yann Huet, Matériaux de construction circulaires Suisse

Volker Wetzig, Matériaux de construction circulaires Suisse

SOUS-COMMISSION ÉCOBILAN

Présidence

Daniel Kästli, Kästli Bau AG

Collaboration avec les associations cantonales

Les associations cantonales jouent un rôle important dans notre branche. De nombreuses lois fédérales dans le secteur de la construction sont en effet appliquées au niveau cantonal. Les plans directeurs, par exemple, constituent des conditions-cadres essentielles pour l'approvisionnement de la population en matières premières minérales primaires et recyclées ainsi que pour le stockage définitif de

matériaux minéraux de déconstruction non recyclables. En plus de l'adoption de nouvelles dispositions légales, la manière dont elles sont exécutées est aussi souvent essentielle pour notre branche. Seize associations cantonales veillent à ce que les préoccupations de notre branche bénéficient également de l'attention qu'elles méritent au plan cantonal. Matériaux de construction circulaires Suisse accorde une importance particulière à une collaboration ciblée avec les associations cantonales et s'est fixé pour but d'optimiser sans cesse cette collaboration.

AFGB – Association Fribourgeoise de l'industrie des Graviers et du Béton
Président : Philippe Peiry
Secrétariat : Sylvie Bardy

ATMI – Associazione Ticinese Materiali Interti
Président : Gabriele Pinoja

AVGB – Association Valaisanne de l'Industrie des Graviers et du Béton
Président : François Glassey
Secrétariat : Nadine La Sala

AVGD – Association Vaudoise des Graviers et Déchets
Président : Jean Malcotti
Secrétariat : Charles-Matthieu Hoyas

VBK beider Basel – Verband mineralischer Baustoffkreislauf beider Basel
Président : Thomas Ghelma
Directeur : Gerhard Moser

FKB – Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke dans le canton de Zurich
Président : Truls Toggenburger
Directeur : Martin Arnold

FKB Innerschweiz – Fachverband für Kies- und Betonwerke in der Innerschweiz
Présidente : Ursina Jenny
Directeur : Sandro Tobler

FNE – Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs
Président : Olivier Haussener
Secrétariat : Jean-Claude Baudoin

GEGB – Groupement des entreprises genevoises du gravier et du béton
Président : Massimo Gorgoni
Directeur : Robert Angelozzi

KSE Bern – Der Kantonale Kies- und Betonverband
Président : Andreas Hegg
Directeur : Roger Lötscher

KSKB – Kantonalverband Steine Kies Beton St. Gallen
Président : Marcel Santeler
Directeur : Felix Keller

LVKB Luzerner Verband Kies & Beton
Président : Kurt Marti-Wechsler
Directeur : Markus Gut

SKS Solothurnischer Verband Kies-Steine-Erden
Président : Rolf Kissling

VBBK – Verband Bündner Beton- und Kiesindustrie
Président : Peter Cadalbert
Secrétariat : Maik Capeder

VKB – Verband der Kies- + Betonproduzenten Aargau
Président : Pascal Müller
Directeur : Gerhard Moser

VTK Verband Thurgauer Kieswerke
Président : Thomas Imhof

Entreprises membres
exploitations et conseillers
en sites pollués :

406

Membres invités :

69

Associations cantonales
membres :

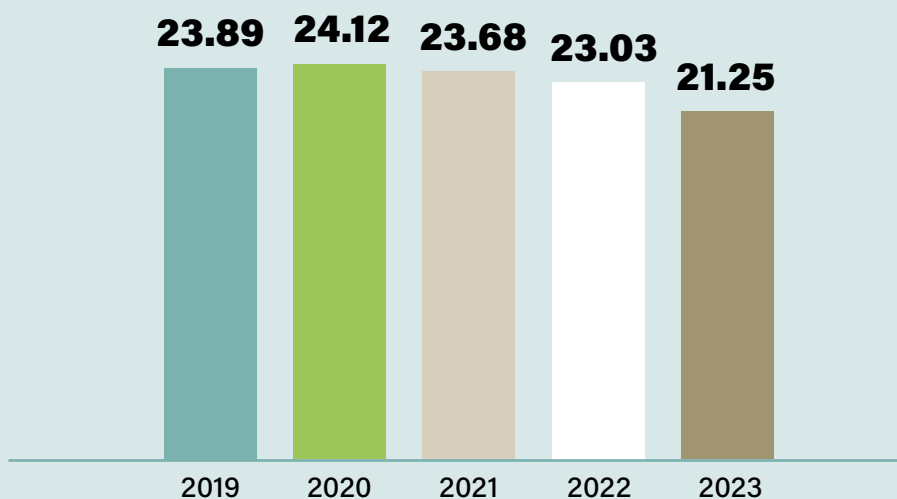
17

LE SAVIEZ-VOUS ?

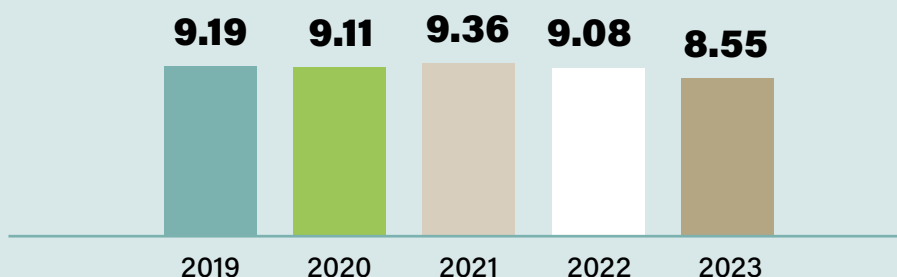
4'200

*postes de travail sont créés par
la branche des graviers, du béton et
du recyclage
en Suisse.*

Production déclarée granulats en millions de m³



Production déclarée béton en millions de m³



Déchets de chantier minéraux

acceptés dans les installations inspectées par
Matériaux de construction circulaires Suisse (arrondi) :

$$\begin{array}{r} 8.4 \\ + 2.4 \\ \hline = 10.8 \end{array}$$

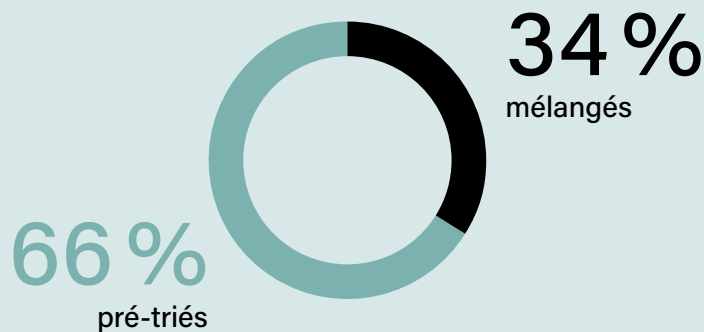
millions de tonnes (hors excavation) :
béton, asphalte, matériaux de démolition non
triés, matériaux de démolition des routes

millions de tonnes: matériaux
d'excavation, gravier primaire et autres
déchets de chantier minéraux

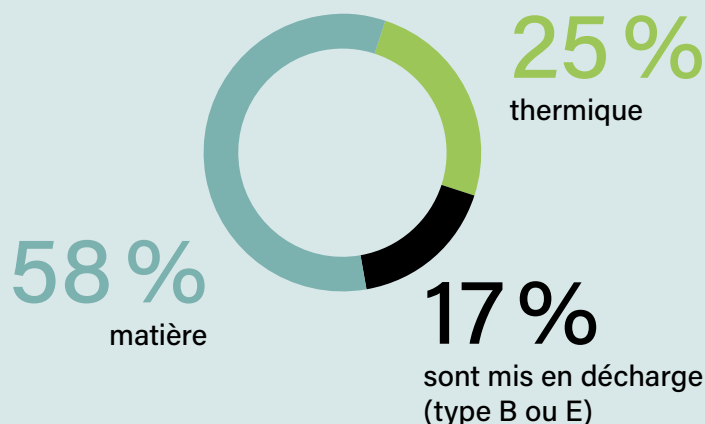
millions de tonnes

Les 180 installations de tri des déchets de chantier
(traitement des déchets de chantier mélangés),
inspectées par Matériaux de construction circulaires Suisse
ont traité 800'000 tonnes (nombre arrondi) de déchets
de chantier mélangés

Déchets de chantier livrés



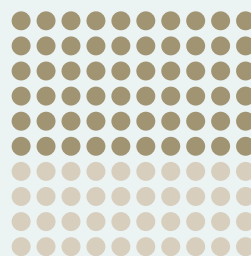
Valorisation des matériaux



installations de lavage
des sols pour le traitement des
déchets de chantier pollués ont
été inspectées.

60 %

de bois usagé vont dans
la valorisation thermique
(réseau de chauffage distant)



40 %

sont utilisés pour la fabrication
de panneaux agglomérés

Les 94 installations de traitement
de bois usagé qui sont inspectées
par Matériaux de construction
circulaires Suisse :
ont traité

620'000 tonnes

(nombre arrondi) de bois usagé

763

sites d'extraction et de recyclage
ont été inspectés par 2 inspectrices et
24 inspecteurs.

Données de référence 2023

« L'objectif de vivre l'économie circulaire représente sans aucun doute l'un des plus grands défis que l'économie, l'environnement et la société doivent relever. À mon sens, la décision de fusion prise par les membres des deux anciennes associations asr et ASGB afin de créer la nouvelle association pour s'engager ensemble en faveur d'une économie circulaire préservant la valeur est tout à fait réjouissante. »

Albert Rösti
Conseiller fédéral

Droit et politique

Neuf priorités ont été au cœur des travaux politiques de Matériaux de construction circulaires Suisse et des anciennes organisations, l'accent ayant été mis sur la sécurité d'approvisionnement, l'économie circulaire et la biodiversité.

Économie circulaire

a. Iv. pa. Développer l'économie circulaire suisse

Les organisations qui ont précédé Matériaux de construction circulaires Suisse ont eu la possibilité, même lors de la phase finale des débats, de soutenir le Parlement et les autorités dans le développement de conditions-cadres légales appropriées pour l'économie circulaire. Le 15 mars 2024, le Parlement a adopté différents amendements législatifs. Dans l'ensemble, notre branche peut s'accommoder de ces ajustements. Les besoins de l'environnement commencent à être pris en compte dans les conditions-cadres au moyen d'incitations. La marge de manœuvre des entreprises reste garantie. Les principales adaptations peuvent se résumer comme suit :

1. La loi révisée repose sur une vision globale. Elle tient par exemple compte du fait que chaque habitant consomme chaque année environ un camion, soit une trentaine de millions de mètres cubes de gravier au total, que seuls 7,5 millions de mètres cubes de matériaux de déconstruction sont produits chaque année et que plus de 80 % d'entre eux restent déjà dans le cycle grâce à l'initiative de notre branche.

Le modèle contribue à garantir durablement la sécurité d'approvisionnement de notre pays, à l'avenir aussi.

2. Il a été renoncé à l'obligation de valorisation des matériaux d'excavation et à la réglementation officielle correspondante du comblement.

Points principaux sur le plan politique et juridique 2024

- Économie circulaire
- Législation sur les produits de construction
- Composés per- et polyfluoroalkylés (PFAS)
- Initiative paysage, y compris contre-projet, lien fonctionnel avec l'implantation imposée par la destination et compensation de plus-value
- Sécurité juridique pour l'exploitation de projets d'extraction
- Biodiversité
- Géoinformations
- Gestion des sites contaminés
- Train de mesures environnementales

La valorisation des matériaux d'excavation propres lors du comblement aura à l'avenir la même priorité que la valorisation matière.

3. Le Conseil fédéral est invité à édicter des exigences différenciées en faveur de produits de construction respectueux de l'environnement.
4. Les éventuelles exigences posées aux produits de construction sont coordonnées au niveau international et s'appuient sur la déclaration environnementale européenne des produits.
5. Les cantons sont invités à édicter des valeurs limites dédiées à la consommation d'énergie grise pour les nouvelles constructions.

Le délai référendaire ayant expiré sans avoir été utilisé, le Conseil fédéral a décidé le 13 novembre 2024 de mettre en œuvre l'initiative parlementaire sur l'économie circulaire et de faire entrer en vigueur les nouvelles réglementations pour la plupart au 1^{er} janvier 2025. Matériaux de construction circulaires Suisse peut s'accommoder de ce projet dans l'ensemble, même s'il ne faut pas oublier les développements ultérieurs concernant la législation d'exécution et notamment le côté pratique des valeurs limites pour la consommation d'énergie grise. Le projet contribue à garantir durablement et pérenniser la sécurité d'approvisionnement de notre pays, à l'avenir aussi, sur la base du cycle de vie des ouvrages et des produits de construction.

b. Déclarations environnementales des produits

Notre association est intéressée par un système permettant de mesurer de manière fiable l'empreinte écologique et la circularité des produits. Les principaux critères de qualité d'un tel système de mesure peuvent se résumer comme suit :

1. Le système est économique, coordonné au niveau international et transparent. Il se base sur des écobilans vérifiés.
2. Une vision globale toujours identique est adoptée.
3. La vision globale se rapporte à l'ouvrage dans son ensemble et à son cycle de vie. En plus de l'énergie pour la fabrication, l'énergie nécessaire à l'utilisation et à l'élimination est également prise en compte.

La déclaration environnementale des produits (DEP) selon la norme EN 15804 offre des perspectives intéressantes à cet égard. Matériaux de construction circulaires Suisse salue donc la décision du Parlement européen publiée le 18 décembre 2024 concernant l'adoption de la législation européenne révisée sur les produits de construction (cf. ci-dessous). L'association a publié un calculateur sur Internet permettant de calculer les déclarations environnementales de produits (DEP).

c. Recommandation d'utilisation pour les matériaux de construction recyclés

Les organisations qui ont précédé de Matériaux de construction circulaires Suisse ont publié en 2020 une recommandation d'utilisation pour les matériaux de construction recyclés. En raison des amendements législatifs intervenus depuis, la recommandation a été révisée et relancée sous l'égide de Matériaux de construction circulaires Suisse au cours de l'année en revue. Elle a fait l'objet d'une demande réjouissante.

Législation sur les produits de construction

Conformément au Mutual Recognition Agreement (MTA), la Suisse est tenue d'adapter sa législation sur les produits de construction à celle publiée le 18 décembre 2024 dans le Journal officiel de l'Union européenne (UE) et adoptée à une large majorité par le Parlement européen. L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a donc lancé les travaux de révision de la loi suisse sur les produits de

Conformément au Mutual Recognition Agreement (MRA), la Suisse est tenue d'adapter sa législation.

construction (LPCo) et demandé à Matériaux de construction circulaires Suisse de participer à des groupes de travail spécialisés. Les principales attentes posées par Matériaux de construction circulaires Suisse à la loi révisée sur les pro-

duits de construction peuvent se résumer comme suit :

1. Dispositions pratiques, qui tiennent compte de manière appropriée des besoins des producteurs et basées sur l'initiative individuelle des entreprises.
2. Dispositions coordonnées au niveau international qui garantissent une concurrence à armes égales.
3. Ajout aux réglementations techniques relatives aux produits d'une déclaration environnementale des produits capable de mesurer de manière fiable l'empreinte écologique ainsi que la circularité des produits de construction et des ouvrages.



Composés per- et polyfluoroalkylés (PFAS)

Mi-2024, des dépassements des valeurs limites PFAS ont été constatés dans un captage d'eau potable à proximité du grand chantier du Sotto Ceneri. Les maîtres d'ouvrage ont alors commencé à exiger des bétons sans PFAS. Suite à différentes interventions parlementaires, l'OFEV a lancé l'élaboration d'une stratégie relative aux PFAS dès 2022 en coordination avec les anciennes organisations. Au cours de l'année sous revue, Matériaux de construction circulaires Suisse a tenté, parallèlement aux interdictions d'appels d'offres pour des matériaux de construction contaminés aux PFAS, de contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale en matière de PFAS qui tienne également compte des préoccupations de l'économie circulaire, de la substituabilité et du principe du pollueur-payeur. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation a été menée en collaboration avec d'autres associations du secteur de la construction. Des arguments ont été élaborés, notamment dans le domaine de la gestion des matériaux d'excavation, la participation de l'économie sur un pied d'égalité a été demandée pour l'élaboration de la stratégie PFAS et l'on a tenté d'expliquer qu'en raison du problème de transport, les producteurs ne peuvent en principe pas garantir une absence totale de PFAS.

En collaboration avec les associations partenaires, il a été possible d'expliquer aux maîtres d'ouvrage la problématique de l'interdiction des PFAS, ce qui a permis d'assouplir quelque peu leurs exigences. En raison de la priorité élevée de ce thème, le comité a mis en place, à la fin de l'année, un groupe de travail interdisciplinaire. Il l'a chargé d'élaborer

une stratégie PFAS pour Matériaux de construction circulaires Suisse et la branche sur la base de données fiables.

Initiative paysage, y compris contre-projet, implantation imposée par la destination, compensation de la plus-value

Après l'expiration du délai référendaire de la loi sur l'aménagement du territoire partiellement révisée, qui avait été opposée à l'initiative paysage en tant que contre-projet, l'initiative paysage a été retirée le 15 février 2024. Le Conseil fédéral devrait faire entrer en vigueur la loi révisée début 2025.

Matériaux de construction circulaires Suisse salue la stabilisation des activités de construction hors zones à bâtir régie par la loi révisée. Comme le Parlement et le Conseil fédéral, elle a rejeté l'initiative paysage. Elle a noté avec satisfaction que l'initiative paysage s'opposait à une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) 2 en tant que contre-projet et que, dans le cadre d'une procédure d'élimination des divergences de longue date, le Parlement a finalement décidé, dans le sens de la prise de position des anciennes organisations, que les constructions et installations ayant un lien fonctionnel avec l'utilisation principale imposée par la destination seraient autorisées en dehors des zones à bâtir. Elle s'est également félicitée que le Parlement ait rejeté la proposition du Conseil national concernant la compensation de la plus-value, qui disait que, si le droit cantonal ne prévoyait pas une compensation appropriée des plus-values importantes (p. ex. zones d'extraction de gravier) pour le changement de destination et le reclassement, le droit fédéral devait autoriser les communes à édicter de telles réglementations et à compenser contractuellement les plus-values.

Aujourd'hui, les avis divergent quant aux conséquences de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire en ce qui concerne l'admissibilité de constructions et d'installations ayant un lien fonctionnel avec l'implantation imposée par la destination hors des zones à bâtir. En collaboration avec la Berner Kies- und Betonverband (KSE) Bern, la thématique correspondante a été examinée par des experts (cf. page 23/Rapport de la commission CP).

Les conséquences du jugement du Tribunal fédéral en septembre sont importantes pour les sites d'extraction.

Sécurité juridique pour l'exploitation de projets d'extraction

Dans un jugement (2C_647/2023 du 4 septembre 2024), le Tribunal fédéral a consigné qu'une autorisation d'inscription de droits d'exploitation au registre foncier ne pouvait être accordée que si le plan d'affectation des zones autorisait

l'admissibilité selon la législation sur l'aménagement du territoire et que la détermination d'un site dans le plan directeur ne suffisait pas à la « densification » requise par l'aménagement du territoire. En coordination avec la commission Politique (CP) (cf. page 23/rapport de la commission CP), le comité a conclu que les conséquences de cette décision étaient considérables pour les sites d'extraction et qu'il était dans leur intérêt de pérenniser la pratique actuelle en matière d'exploitation des projets d'extraction par une révision de la loi.

Avec satisfaction, Matériaux de construction circulaires Suisse a pris connaissance du fait que le conseiller aux États Peter Hegglin (Centre/ZG) a demandé, dans sa motion « Sécurité juridique pour l'exploitation de projets d'extraction », que le droit foncier rural soit complété dans le sens d'un approvisionnement durable de l'économie suisse en matières premières minérales de manière à ce que l'octroi de servitudes pour l'exploitation de ressources naturelles ou la mise en décharge de matériaux d'excavation et autres, y compris tous les droits et obligations y afférents, ne soient pas considérés comme un transfert de propriété. Selon lui, cet ajout doit intervenir dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) qui sera ouverte fin 2024.



La sécurité juridique dans les sites d'extraction est actuellement remise en question.

Biodiversité

Le 29 septembre 2024, le peuple suisse a rejeté l'initiative biodiversité par 63% contre et 37% pour. Comme tout le monde le sait, les entreprises de graviers, de béton et de recyclage s'engagent largement en faveur de la biodiversité (cf. page 41/Nature et sol). Matériaux de construction circulaires Suisse a toutefois rejeté l'initiative extrême sur la biodiversité, tout comme le Parlement et le Conseil fédéral. Pour elle, il est important que l'extraction de gravier soit autorisée au cas par cas même dans des objets d'importance nationale si les conditions techniques d'approvisionnement, écologiques et géologiques sont idéales, si les objets sont ménagés et restaurés ou remplacés ailleurs à la fin de l'extraction. Elle a exprimé sa position à plusieurs reprises en amont de la votation et a pris connaissance avec satisfaction du résultat.

Géoinformations

Le Parlement a examiné le message publié le 23 août 2023. Celui-ci n'a pris en compte que marginalement les demandes formulées par les anciennes organisations dans le cadre de la consultation. Les anciennes organisations ont donc une nouvelle fois pris position sur le projet et ont notamment exigé que :

1. les entreprises ne doivent être tenues de fournir que des données sur le sous-sol et non sur le sol, par exemple des données d'exploitation de gravier, car contrairement au sous-sol, le sol relève de la propriété privée.
2. Les offices ne doivent pouvoir exiger que des données pour lesquelles il existe un intérêt public et qui peuvent être obtenues au prix d'un effort raisonnable.
3. Les données doivent être traitées de manière confidentielle. Elles ne doivent pas être distribuées à d'autres offices ni être publiées.
4. L'entreprise doit pouvoir refuser de communiquer des données si elles concernent un secret d'affaires.
5. L'entreprise doit bénéficier d'un soutien financier pour la collecte et la transmission des données.

Avec satisfaction, Matériaux de construction circulaires Suisse a constaté que le 6 juin 2024, le Conseil des États a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet. Le 19 septembre 2024, le Conseil national a décidé de renvoyer le projet au Conseil fédéral pour examen approfondi. Une procédure de conciliation aura donc lieu début 2025.

Gestion des sites contaminés

La section Cycles matières premières de la division Déchets et matières premières de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mené une consultation sur l'annexe du module Dispositions générales de l'aide à l'exécution de l'OLED « État de la technique relatif aux installations de traitement de matériaux terreux et d'excavation pollués » (EdT installations de lavage des sols). Sur le fond, Matériaux de construction circulaires Suisse salue les efforts de l'OFEV visant à éliminer les polluants des cycles de manière contrôlée et



Ophrys abeille *Ophrys apifera*

à faire le point sur l'état de la technique en matière de gestion des déchets. Les contenus du projet de consultation dépassent toutefois le niveau de réglementation nécessaire à la définition des prescriptions techniques pour les installations de traitement des matériaux terreux et d'excavation pollués, qui peut être défini au moyen d'une « instruction interne à l'administration ». Il est donc essentiel que ce projet soit remanié en étroite collaboration avec l'industrie. Les principales conclusions de Matériaux de construction circulaires Suisse peuvent se résumer comme suit :

- Seuls les aspects ayant un lien technique avec les installations d'assainissement de sites pollués sont abordés. Les autres contenus, comme la détermination de sites appropriés pour les installations, sont purement et simplement supprimés.
- Il est renoncé à utiliser l'état de la technique comme grandeur de référence pour la définition de prescriptions techniques dans le cadre de la procédure d'autorisation, car l'état de la technique est le résultat d'activités entrepreneuriales comme l'innovation et le progrès technique et doit être défini différemment au cas par cas. Il s'agit plutôt de créer des conditions-cadres qui encouragent les innovations et permettent ainsi un développement rapide de l'état de la technique.

- L'art. 3, let. m, OLED contient des notions ouvertes comme « appliqués avec succès lors d'essais », « ont fait leurs preuves dans des installations » ou « économiques supportables pour une entreprise moyenne et économiquement saine ». Ces notions doivent être concrétisées.

Matériaux de construction circulaires Suisse a soumis à l'OFEV différentes demandes concernant les prescriptions techniques dans le sens de ces remarques de principe. Elle a par ailleurs souligné qu'outre la composition des matériaux et les polluants, la technique des installations avait également une influence sur l'atteinte des valeurs cibles et que les bilans de polluants perdent en traçabilité à partir d'une dispersion de $\pm 100\%$. L'OFEV a donné à Matériaux de construction circulaires Suisse l'occasion de présenter sa prise de position lors d'un entretien personnel. Elle suivra ce projet et siègera au sein du groupe de suivi correspondant de l'OFEV.



Chicorée sauvage *Cichorium intybus*

Train d'ordonnances environnementales

Matériaux de construction circulaires Suisse a été invitée à prendre position sur différents projets dans le cadre de la consultation sur le train d'ordonnances environnementales. Les points principaux peuvent être résumés comme suit :

Ordonnance sur les déchets (OLED) : Matériaux de construction circulaires Suisse rejette la suppression pure et simple proposée du code 7304 de l'OLED (matériaux fins résultant du tri des déchets de construction). En cas de suppression, les quantités de matières fines séparées seraient « d'une

***L'utilisation respectueuse
des sols est une priorité absolue pour
Matériaux de construction circulaires
Suisse.***

manière ou d'une autre » réparties sur les autres postes, ce qui réduirait la pertinence des statistiques basées sur ces valeurs. Étant donné que les codes LMoD se sont déjà largement imposés dans la pratique, la renonciation totale aux codes OLED au profit des codes LMoD pourrait éventuellement être envisagée.

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) : Matériaux de construction circulaires Suisse soutient la proposition selon laquelle les autorités cantonales des cantons frontaliers pourraient être compétentes pour l'octroi des autorisations d'exportation de matériaux d'excavation et de percement de leur canton vers les pays limitrophes aux conditions suivantes :

- Les autorisations sont accordées en coordination avec l'Office fédéral de l'environnement.
- Les flux d'élimination sont transparents et garantissent l'égalité de traitement.
- Les principes de valorisation sont appliqués de la même manière à l'exportation qu'en Suisse.

Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) : l'utilisation respectueuse des sols est une priorité absolue pour Matériaux de construction circulaires Suisse. Elle salue le fait que le projet prévoit de cartographier les pollutions chimiques des sols, pour autant que cela soit possible moyennant un effort raisonnable. Mais les paramètres obtenus ne sont quasiment pas fiables pour statuer à coup sûr de la qualité biologique du sol et de la biodiversité dans le temps. C'est pourquoi Matériaux de construction circulaires Suisse rejette une cartographie dans ce domaine.

Commission Politique (CP)

La commission Politique se penche sur les derniers développements politiques et juridiques. Les principaux sujets abordés en 2024 étaient les suivants : aménagement du territoire / approvisionnement en matières premières, politique du paysage et de l'environnement ainsi qu'économie circulaire.

La commission a examiné les répercussions de différents projets (cf. pages 18–22/Droit et politique) et a soutenu le comité dans la définition des positions de l'association ainsi que dans l'élaboration de prises de position et de clarifications techniques. Elle a consacré beaucoup de temps aux thèmes « Admissibilité des installations ayant un lien fonctionnel avec l'implantation imposée par la destination hors zones à bâtir » et « Sécurité juridique pour l'exploitation de projets d'extraction ».

La CP a constaté qu'en ce qui concerne l'admissibilité des installations ayant un lien fonctionnel avec l'implantation imposée par la destination, l'art. 18, al. 1^{bis} de la loi sur l'aménagement du territoire révisée avait été interprété différemment par certains milieux que par la CP. Avec le KSE Bern, elle a donc cherché à s'entretenir avec le professeur Beat Stalder, avocat et chargé de cours en droit de l'aménagement du territoire, de la construction et de l'expropriation à l'Université de Berne. Conclusion de son expertise :

- l'art. 18, al. 1 LAT accroît la sécurité juridique.
- Les cantons et les communes sont habilités à déclarer les usages annexes comme conformes à la zone dans leurs lois sur l'aménagement du territoire et les constructions ainsi que dans leurs règlements.
- Seul le lien fonctionnel est déterminant, et non plus l'implantation imposée relative.
- Pour les petites installations, l'art. 18, al. 1, LAT n'a pas d'application directe. Il en résulte toutefois un effet réflexe par lequel le lien fonctionnel gagne en importance (implantation imposée qui en découle).

La CP a consacré beaucoup de temps à l'examen des conséquences d'un jugement du Tribunal fédéral (jugement 2C_647/2023) en lien avec les projets d'exploitation. Le Tribunal

a précisé sa jurisprudence, établie depuis quelques années, selon laquelle l'octroi d'un droit d'exploitation de gravier et de mise en décharge sous la forme d'une servitude en faveur d'un tiers sur un terrain situé en zone agricole et appartenant à une entreprise agricole constitue un fait d'aliénation sous l'angle de la LDFR et nécessite donc une autorisation. Il a précisé qu'une telle autorisation ne pouvait être accordée que si la procédure de planification d'usage requise en vue d'une exploitation de gravier ou de la construction d'une décharge était achevée. Les procédures nécessaires à l'obtention d'une autorisation sont fastidieuses et coûteuses. L'exclusion d'une zone d'exploitation ou de mise en décharge et l'octroi des autorisations d'exploitation nécessaires sont conditionnées à une inscription dans le plan directeur sous forme de définition. Avant que le Tribunal fédéral n'introduise sa jurisprudence, il était tout à fait possible de faire inscrire au plan directeur des droits d'exploitation de gravier et de mise en décharge sous la forme d'une servitude et la constitution et l'inscription de tels droits n'étaient pas considérées comme un fait d'aliénation. Les entreprises d'extraction pouvaient ainsi sécuriser les investissements considérables nécessaires au développement d'un projet d'exploitation jusqu'à son autorisation. La jurisprudence désormais en vigueur crée une insécurité déraisonnable, dans la mesure où une entreprise d'extraction doit fournir la totalité des prestations préalables (au moins) jusqu'au changement d'affectation, sans que ses droits puissent être garantis par une servitude. Une telle situation n'est dans l'intérêt de personne. Du point de vue de la branche, il devrait rester possible, comme par le passé, de faire inscrire au plan directeur les droits d'exploitation de gravier et de mise en décharge sous forme de servitude avant la fin de la procédure de planification d'usage. Cela serait non seulement dans l'intérêt du propriétaire foncier, par exemple lorsqu'il présente le projet à l'assemblée communale ou lorsqu'il s'agit d'inscrire son emplacement dans un plan directeur, mais aussi dans celui des entreprises d'extraction, qui pourraient éviter les mauvais investissements. Le maintien de cette approche unilatérale et formaliste aurait pour conséquence que beaucoup moins de demandes d'extraction de gravier, de comblement ou de construction et d'exploitation d'une décharge seraient déposées et approuvées dans toute la Suisse. Il faudrait faire venir les produits de l'étranger. Cette évolution mettrait sérieusement en péril la sécurité d'approvisionnement durable de la Suisse et serait absurde pour notre pays d'un point de vue écologique, social et économique.

Au nom de la CP

Daniel Schneuwly, président

*« En tant qu'acteur clé
en Suisse romande, nous
sommes engagés pour
l'économie circulaire des
matériaux de construction.*

*Grâce au recyclage des
granulats, bétons et enrobés,
nous réduisons les déchets
et préservons les ressources
naturelles, bâtissant un
avenir durable pour notre
région et ses habitants. »*

Entreprise Ronchi SA
à Gland (VD), depuis plus de 120 ans

Technique

La mise en œuvre technique appropriée des exigences est une condition indispensable à la construction pérenne et donc durable d'ouvrages. Dans le domaine technique, Matériaux de construction circulaires Suisse s'engage en faveur d'une mise en œuvre rapide et durable des matériaux de construction dans le secteur de la construction. Il s'agit d'adopter une approche globale et d'évaluer correctement les tendances et les réglementations à venir.

En participant activement aux comités de normalisation, nous avons la possibilité de faire valoir et de représenter au plus tôt les intérêts de la branche des granulats et du béton. Matériaux de construction circulaires Suisse est représentée par différentes personnes dans les commissions et comités de normalisation nationaux et internationaux suivants :

- Commission fédérale des produits de construction (membre)
- CPR Acquis, expert en famille de produits (membre)
- SIA CN 262 Construction en béton (membre)
- SIA CN 262 GT Incendie (membre)
- SIA CN 262 GT Béton (membre)
- SIA CN 262 GT Évaluation de la durabilité de constructions en béton (présidence)
- SIA CN 262 GT Préfabrication (présidence)
- CEN/TC104/SC1 Révision EN 206 (membre)
- CEN/TC 229 Produits préfabriqués en béton (membre)
- VSS CNR 3.1 Granulats (présidence)
- CEN/TC 227 Mélanges traités et non traités aux liants hydrauliques (membre)
- CEN/TC 154 Granulats (membre)

Au début de cette année, l'annexe ND à la norme SN EN 206 a été publiée. Elle répond à une préoccupation majeure de notre branche, à savoir que les produits de construction sont évalués en fonction de leurs propriétés et non de

leur composition. Cette adaptation normative crée le cadre nécessaire pour produire du béton sur mesure en fonction des exigences posées en matière de résistance et de durabilité. Pour obtenir un béton aux propriétés constantes, il faut que les propriétés pertinentes des matériaux de base soient elles aussi constantes. C'est ce qu'il convient de garantir également pour les granulats, surtout lorsque des matières premières provenant de différents gisements sont traitées. C'est le seul moyen de garantir les propriétés du produit fini sans une marge d'optimisation trop importante.



L'utilisation optimisée de tous les matériaux de base réduit l'empreinte écologique du béton. L'utilisateur, quant à lui, doit mettre en œuvre et procéder au traitement ultérieur du béton conformément aux prescriptions normatives.

L'élaboration de plusieurs normes dans le secteur des granulats et du béton a été largement influencée par différentes commissions de normalisation.

Révision de la législation sur les produits de construction

La révision de la loi sur les produits de construction (nCPR) s'est achevée au niveau de l'UE avec la publication du texte du règlement au Journal officiel de l'UE en décembre 2024. Afin d'éviter les entraves techniques au commerce (LETC), la Suisse s'est engagée à garantir l'équivalence de la législation sur les produits de construction. En Suisse, le travail visant à garantir l'équivalence des législations a commencé. La révision ne comporte pas de modifications fondamentales. Des précisions et des concrétisations ont été apportées dans différents domaines :

- Le nCPR pose à présent des exigences en matière de durabilité écologique (lutte contre le changement climatique).
- Il y aura désormais une déclaration de performance et de conformité.
- La déclaration de performance et de conformité contient également la performance du produit en termes de durabilité écologique selon la norme SN EN 15804+A2 tout au long de son cycle de vie.
- Les calculs associés devraient couvrir le cycle de vie du produit en utilisant les méthodes définies par la normalisation.

***Au sein des groupes
d'accompagnement de la
Confédération qui définissent la
mise en œuvre pour la Suisse, nous
nous engageons en faveur
de réglementations favorables
aux PME.***

Les évolutions sont globalement bienvenues. Au sein des groupes d'accompagnement qui définissent la mise en œuvre pour la Suisse, nous nous engageons en faveur de réglementations favorables aux PME.

La législation sur les produits de construction définit notamment les aspects à prendre en compte dans le processus de normalisation. Les paramètres déterminants sont évalués et définis dans le processus appelé d'acquis. Les représentantes et représentants de l'association s'engageaient déjà dans les organes et les comités CEN correspondants bien avant que les normes ne soient formulées.

Développement durable

À l'avenir, l'empreinte écologique des produits de construction sera déclarée par leurs caractéristiques techniques telles que la résistance et la durabilité. Il ne s'agit pas de tenir compte d'un seul paramètre, mais de déclarer progressivement tous les paramètres selon la norme EN 25804+A2. Avec « oekobilanz-rechner.ch », Matériaux de construction circulaires Suisse met à disposition un outil simple qui permet à chaque fabricant de déterminer tous les paramètres selon EN 15804 sur la base des déclarations environnementales des produits (DEP) vérifiées des matériaux de base. Pour qu'une comparaison soit viable, il faut appliquer la même méthode de calcul et la même base de données. Le calculateur d'écobilan de Matériaux de construction circulaires Suisse est vérifié par l'ASMP (Association suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux) et reconnu par la plateforme européenne ECO. Nous disposons ainsi d'un outil tourné vers l'avenir, qui est constamment adapté aux prescriptions de la législation sur les produits de construction.

En ce qui concerne l'économie circulaire, le recyclage, c'est-à-dire la valorisation de matériaux qui ont déjà été utilisés dans un ouvrage, est encouragé. Les déchets doivent être traités et introduits dans le cycle des matériaux de construction avec des contrôles appropriés afin de garantir la durabilité des produits. Les polluants doivent dans tous les cas être évacués et il faut éviter qu'ils restent dans les matériaux de construction et rendent ainsi difficile, voire impossible, un recyclage ultérieur.

Projets de recherche

Matériaux de construction circulaires Suisse soutient différents projets de recherche visant à renforcer l'économie circulaire. Il s'agit notamment de :

- Influence des granulats RC sur le module d'élasticité et les propriétés de fluage du béton avec des granulats RC. Ceci dans le but de pouvoir définir également ce béton en fonction de ses propriétés.
- Influence des granulats RC sur le comportement au feu du béton avec des granulats RC. Les bases seront ainsi créées pour tenir compte de manière appropriée des valeurs caractéristiques correspondantes dans les Eurocodes, qui doivent être introduits à partir de 2027, et des expériences faites avec les granulats recyclés en Suisse.

Commission Technique (CT)

La commission Technique observe en permanence les évolutions techniques et normatives en Suisse et dans l'environnement européen susceptibles d'influencer notre marché.

En plus des questions techniques au sens classique du terme, les questions de durabilité prennent de plus en plus d'importance dans le domaine des normes. Ce dernier point se manifeste également dans la nouvelle législation sur les produits de construction. La déclaration des caractéristiques environnementales selon EN 15804 devient obligatoire lors de l'élaboration des normes. Un calculateur d'écobilan a été publié pour une estimation approximative des paramètres environnementaux.

Les publications de normes sont suivies avec attention et, lorsque cela semble judicieux et approprié, des suggestions représentant l'opinion de l'association sont présentées suffisamment tôt aux commissions de normalisation. Les principales normes mises en consultation en 2024 étaient les suivantes :

- SN EN 933-11 Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Partie 11 : essai de classification des constituants de gravillons recyclés
- VSS 70102 Granulats pour exigences de livraison techniques du béton
- VSS 70110 Granulats pour ballasts de voies ferrées
- Conditions techniques de livraison

La publication prévue pour 2025 de l'annexe ND à la norme SN EN 206 met en œuvre une requête de l'ASGB : évaluer le béton selon ses propriétés. L'élaboration de cette partie de la norme sur le béton a été soutenue par les commissions de normalisation, tout comme le corrigenda du cahier technique SIA 2030 « Béton avec granulats recyclés ».

Le recyclage des matériaux de construction, c'est-à-dire l'utilisation multiple de matériaux tels que le béton et les granulats, est également encouragé. La valorisation des déchets qui ne sont pas utilisés auparavant comme matériaux de construction est également saluée. Comme pour les matières premières primaires, l'adéquation technique doit toutefois être démontrée de manière exhaustive afin de pouvoir construire des ouvrages durables. Concernant la valorisation des déchets en matériaux de construction comme le béton, il faut garantir la recyclabilité et vérifier si l'utilisation est judicieuse à long terme pour l'économie circulaire.

Dans le sens d'une économie circulaire durable, la recommandation de recyclage de l'association a été adaptée aux derniers développements de l'OLED et de ses modules d'aide à l'exécution.

Les thèmes de la fin des déchets (End of Waste) sont traités dans des groupes de travail distincts en tenant compte des répercussions du règlement REACH (règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances) et des PFAS (composés per- et polyfluoroalkylés).

Les principaux thèmes du domaine technique seront présentés lors de la session de printemps en mars 2025.

Au nom de la CT
Matthias Steinegger / Volker Wetzig

Commission Technique (CT)

Matériaux de construction recyclés

La commission « Matériaux de construction minéraux recyclés » s'est réunie trois fois en 2024.

Après la parution en 2023 de la nouvelle aide à l'exécution de l'OLED « Valorisation des matériaux de déconstruction minéraux », l'activité de la commission en 2024 a été principalement axée sur la révision des aide-mémoires et des recommandations de l'asr, en plus de la fusion de l'asr et de l'ASGB pour former Matériaux de construction circulaires Suisse et de la réorganisation qui en a découlé. Le dépliant « Matériaux de construction minéraux recyclés – Recommandations d'utilisation pour les maîtres d'ouvrage, planificateurs, architectes et ingénieurs » a été adapté en collaboration avec l'ASGB et publié en tant que premier document de Matériaux de construction circulaires Suisse. Les modifications concernent en particulier l'utilisation de grave de granulats non triés, qu'il ne faut plus utiliser dans les graves non traitées. Pour la forme liée, une quantité minimale de 150 kg de liant s'applique.

Les aide-mémoires « Traitement des matériaux de démolition non triés – Traitement des particules fines », « Bonnes pratiques – Déconstruction » et « Préparation mobile sur les chantiers » sont également en cours de révision. Les publications sont attendues pour le premier semestre 2025.

La thématique des PFAS présente également un grand intérêt pour les matériaux de construction minéraux recyclés. Elle est traitée à un niveau supérieur au sein d'un groupe de travail spécial. Des directives claires et unificatrices pour le traitement des matériaux de construction minéraux recyclés sont nécessaires de toute urgence. Tout comme une méthode pour répondre aux exigences des maîtres d'ouvrage en matière de matériaux de construction sans PFAS.

La collaboration au sein de la commission 3.1 de la VSS ainsi que dans les sous-groupes Asphalte et Béton recyclé sur la plate-forme « Kies für Generationen » est assurée par des représentants de la commission. Il faut en particulier mentionner la norme VSS 70110 « Granulats pour ballasts de voies ferrées », dans laquelle deux classes de ballasts de voies ferrées recyclés ont été définies.

Suite à la fusion de l'asr et de l'ASGB pour former Matériaux de construction circulaires Suisse, la commission « Matériaux de construction minéraux recyclés » a également fusionné avec la commission « Technique ». Ce rapport est donc le dernier rapport annuel de la commission « Matériaux de construction minéraux recyclés », et je tiens ici à remercier chaleureusement tous les membres pour les discussions passionnantes, la bonne collaboration et l'engagement dont ils ont fait preuve ces dernières années.

Au nom de la CT Matériaux de construction recyclés

Martin Preisig, président



Inspectorat

La fusion des associations asr et ASGB a eu des répercussions en particulier sur les bureaux d'inspection des anciennes associations. La collaboration se déroule sans problème et l'adaptation des systèmes informatiques est en cours. Pendant l'année en revue, 520 entreprises ont été inspectées.

Vis-à-vis de l'extérieur, la fusion de l'association n'a pas encore eu d'impact majeur sur l'année d'inspection 2024.

Des préparatifs intensifs en vue de la fusion des deux inspectorats étaient déjà en cours au sein de l'association. Les clients ne constateront pas non plus de changements en 2025, car les deux systèmes informatiques ARVIS et RESSIS seront utilisés de manière inchangée et ne pourront être fusionnés qu'en 2026.

Sur le plan organisationnel, le nouvel inspectorat général est dirigé par Remo Renfer. Il est représenté par Markus Schenker dans le domaine des gravières et par Yann Huet dans celui des installations d'élimination des déchets.

L'année d'inspection écoulée a été assombrie par deux décès : Jean-Paul Grin est décédé subitement en février à l'âge de 68 ans. Il avait travaillé pendant 15 ans comme inspecteur en Suisse romande.

Malheureusement, nous avons appris en août qu'un autre inspecteur, Hans-Jakob « Köbi » Suter, était décédé à l'âge de 76 ans. Köbi travaillait dans presque toute la Suisse alémanique depuis 1988 et souhaitait démissionner de ses fonctions à la fin de l'année 2024.



Aucune infraction grave n'a été constatée lors des inspections.



Les inspections de l'association sont minutieuses.



Les mandats de Jean-Paul Grin ont pu être confiés à deux nouveaux inspecteurs, qui ont heureusement été en mesure d'intervenir très rapidement : Jean-Philippe Thauvin et Thibaut Schönhardt travaillent tous deux dans des entreprises en Suisse romande dans le domaine de l'exploitation de gravier et pour des installations d'élimination des déchets de chantier minéraux.

Les mandats de Köbi Suter ont été répartis entre les inspecteurs présents.

En 2024, nos 2 inspectrices et 24 inspecteurs ont inspecté au total 520 entreprises et évalué 763 sites d'extraction et de recyclage. La plupart des entreprises ont passé l'inspection avec succès. Avec seulement 17 inspections non réussies, la valeur se situe au niveau de l'année précédente, bien qu'à l'occasion d'une inspection inopinée, nous ayons constaté que le niveau d'extraction n'était pas atteint. Pour le reste, aucune infraction grave n'a été constatée cette année encore.

Nos 2 inspectrices et 24 inspecteurs ont inspecté 520 entreprises au total en 2024.

Pour l'année 2025, deux départs et une nouvelle arrivée sont prévus au sein de l'équipe d'inspecteurs de Berne. Philippe Peiry a quitté son poste après seulement deux ans, en raison d'une réorientation professionnelle et d'un changement de branche. C'est pour la même raison que Marc Biedermann a annoncé sa démission après cinq ans. Comme une grande partie des mandats peut être répartie entre l'équipe du secrétariat, seul un nouvel inspecteur de milice est engagé : Stefan Schwendimann est responsable d'exploitation d'une entreprise de la branche dans les domaines de l'exploitation de gravier, des décharges et du traitement de déchets de chantier minéraux.

INSPECTEURS ET INSPECTRICES

Aeby Didier	Sausser Beat
Bärtschi Christoph	Schafer Paola
Belser Dominique	Schenker Markus
Binz Erich	Schguanin Gregor
Blank Andres	Schmid Adrian
Blöchlinger Pascal	Schönhardt Thibaut
Brändle Reinhard	Schüpbach Daniel
Capelli Florence	Schwegler Lukas
Dobler Adrian	Stephan Aurélien
Dorthe Laurent	Stöckli Michi
Fischer Urs	Thauvin Jean-Philippe
Gasser Patrick	Tresch Stefan
Genre Joël	Wetzig Volker
Giger Gion Luca	Zuberbühler Rolf
Hofer Raphaël	
Huet Yann	
Jenny Dominik	
Klages Jürg	
Körner Sabine	
Kuhnenn Peter	
Lenz Gion	
Messmer Christoph	
Mombelli Fabian	
Morgan Kurt	
Mumenthaler Thomas (STPS)	
Renfer Remo	
Rutz Walter	

Commission Inspectorat asr (CI)

La commission Inspectorat s'est réunie à trois reprises en 2024. En plus des points habituels à l'ordre du jour en lien avec le suivi et l'accompagnement de l'activité de l'inspecteur, l'accent a également été mis sur la future réorientation des deux inspectorats liée à la fusion, avec le regroupement des systèmes informatiques ARVIS et RESSIS. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les collègues de l'ancienne ASGB.

La saison d'inspecteur 2024 s'est bien déroulée et s'est achevée dans les délais. Au total, 453 installations ont été inspectées. Cette année, il a fallu fournir moins d'assistance pour la comptabilité de matériaux. Le transfert des données sur le portail eGov de l'OFEV a également été nettement plus simple cette fois-ci. Comme chaque année, au terme des inspections, les entretiens annuels avec les représentants des services cantonaux ont été menés au cours du second semestre. Ces entretiens sont des échanges professionnels appréciés de tous qui garantissent la qualité de la collaboration dans le cadre de l'exécution externalisée.

L'an dernier, huit installations d'élimination de déchets de chantier pollués (installations de lavage des sols, ABBB) ont été inspectées pour la première fois. À l'issue de cette phase de test, il s'est avéré que les critères d'évaluation développés sont bien applicables dans la pratique et peuvent donc être utilisés sans changement pour de futures inspections de telles installations.

L'association Branchenlösung Baustoffrecycling Kanton St. Gallen gère un inspecteur dédié et indépendant. Seule l'administration continue d'être assurée par notre secrétariat. Une solution ARVIS dédiée aux mandats, qui découplerait également l'administration, n'est actuellement pas à l'ordre du jour.

Après la fusion approuvée en mai 2024, le canton du Tessin a de nouveau demandé à Matériaux de construction circulaires Suisse de reprendre les inspections de ses installations de traitement. Le secrétariat et le comité ont analysé la faisabilité et décidé qu'une mise en œuvre pour la saison à venir n'était actuellement pas réaliste compte tenu du manque de ressources en personnel, mais qu'elle semblait souhaitable pour l'avenir.

Pour terminer, Christian Haldimann, président de longue date de la commission, quitte la commission fin 2024 et transmet la présidence de la nouvelle commission à Marcel Santeler. Christian Haldimann a accompagné l'inspecteur de l'asr pendant de longues années en tant qu'inspecteur et membre de la commission. Il a contribué de manière déterminante à ce que son image auprès des autorités et des entreprises soit solidement établie. Le comité remercie chaleureusement Christian Haldimann pour son engagement de longue date et lui adresse ses meilleurs vœux de succès et de santé pour l'avenir, tant sur le plan professionnel que privé.

Au nom de la CI
Gregor Schguanin



Commission Inspectorat ASGB (CI)

Début décembre, la commission Inspectorat (CI) s'est réunie une dernière fois dans son ancienne composition. Andreas Blank, Jürg Klages et Martin Weder, des membres de longue date, ont pris congé.

La nouvelle CI issue de la fusion a ensuite vu le jour. Elle se compose actuellement des membres des deux anciennes associations, sachant que les personnes qui se sont retirées à la fin de l'année ne seront pas remplacées, à l'exception de Martin Weder, qui sera remplacé par Michael Widmer.

La direction de la nouvelle CI est assurée par Marcel Santeler, l'actuel président de la CI de l'ASGB. Il fait également le lien avec le comité.

En 2025, des réunions régulières auront lieu pour accompagner le regroupement des inspectorats au niveau du secrétariat.

Au nom de la CI
Marcel Santeler

Statistiques 2023 : fusion des bases de données

La fusion des deux associations a permis de regrouper les bases de données et de présenter des statistiques qui rassemblent ARVIS et RESSIS.

Les statistiques sont expliquées plus en détail ci-après. La première série de données montre les ventes de matériaux de construction recyclés déclarées depuis 2018 dans ARVIS et RESSIS (granulats de béton, de démolition non triés et d'asphalte ainsi que mélanges de gravier A, B et P). Elles sont relativement constantes, avec une moyenne annuelle de 9,5 ± 0,2 millions de tonnes de granulats recyclés vendus par les quelque 490 entreprises actives dans le recyclage de déchets de construction minéraux et inspectées par Matériaux de construction circulaires Suisse.

La deuxième série de valeurs indique l'état des stocks de minéraux (déchets et granulats) au 31 décembre. Il est surprenant que ce stock représente en moyenne 53% des ventes annuelles.

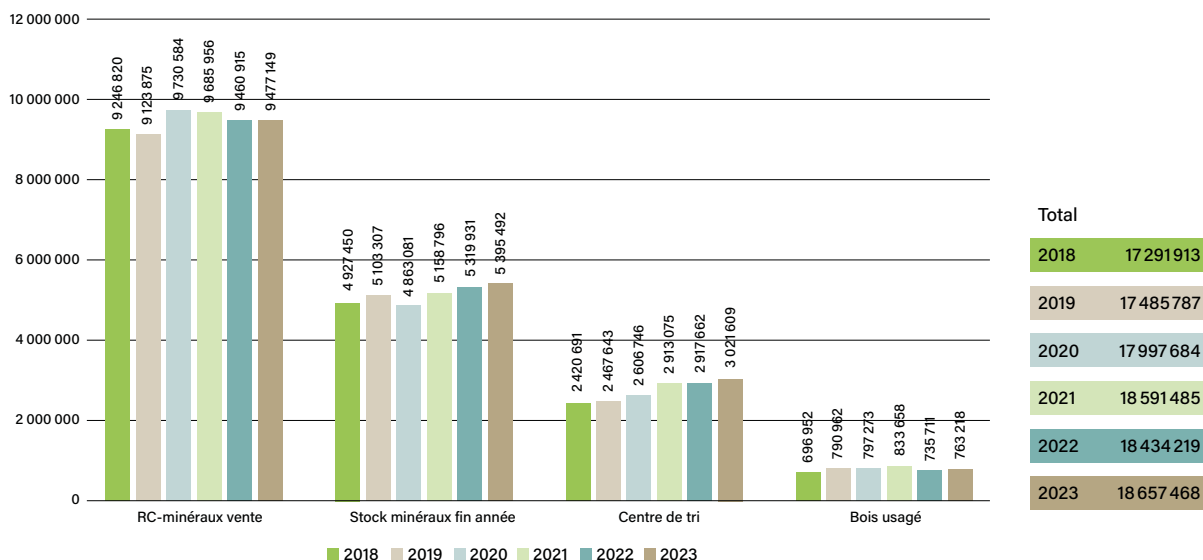
En plus de la valorisation, les entreprises de recyclage jouent un rôle important en tant que stocks tampons entre le moment où les déchets sont produits et le moment où ils sont réinjectés dans la substance du bâtiment sous forme de granulats.

Les quelque 180 installations de tri des déchets de chantier reçoivent en moyenne 34% de déchets mélangés (17 09 04 ou 17 09 98). Le reste arrive sous forme pré-triée, les centres effectuant un tri plus précis et regroupant le volume. Depuis 2018, en moyenne 58% des matériaux sont recyclés, 25% sont valorisés thermiquement et les 17% restants sont mis en décharge (type B ou E). L'augmentation des quantités visible dans le graphique est davantage due à l'augmentation du nombre d'entreprises inspectées qu'à une augmentation de la masse de déchets.

Le dernier jeu de données présenté se rapporte au bois usagé collecté et broyé. Il s'agit en grande majorité de bois de qualité [ec]. Il est utilisé à 60% dans la chaîne de valorisation thermique, le reste est utilisé pour la fabrication de panneaux d'aggloméré en Suisse ou à l'étranger.

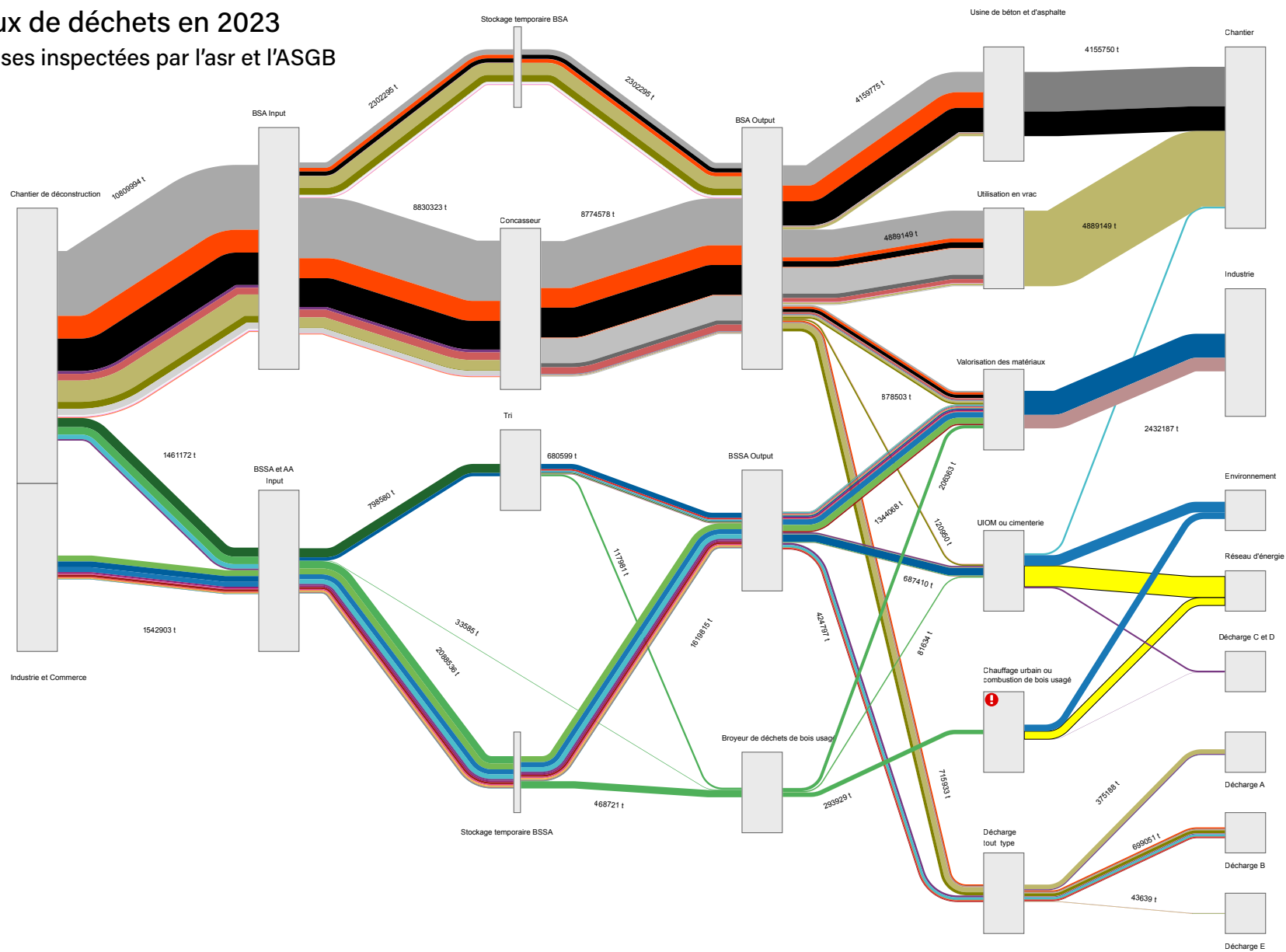
Évolution des volumes de déchets vendus ou remis à des tiers ainsi que des stocks fin 2023

Matériaux vendus ou stockés [1'000 t/an]



CH, flux de déchets en 2023

Entreprises inspectées par l'asr et l'ASGB



Commission Installations de tri (CIT)

La commission Installations de tri est composée de membres de l'ancienne asr (aujourd'hui Matériaux de construction circulaires Suisse) et de l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED). Le comité s'est réuni à trois reprises en 2024. Reto Schnider a quitté la commission en début d'année et Cornel German a été élu pour lui succéder. Nous remercions Reto Schnider pour son engagement et souhaitons la bienvenue à Cornel German.

Cette année, la commission a élaboré une fiche d'information « État de la technique installations de tri ». Cet aide-mémoire a pour but de décrire le standard de la branche en matière de tri des déchets et de soutenir ainsi une harmonisation à l'échelle de la Suisse.

Sur la problématique des incendies dans les installations de tri, Gregor Schguanin a participé à la table ronde organisée par Swiss Recycle. La campagne qui en a résulté a été diffusée à l'automne par Matériaux de construction circulaires Suisse sur les canaux numériques.

Les fractions de déchets « exotiques », comme les revêtements de terrains de sport, posent de grands défis aux

usines de tri lors du transfert vers l'UIOM. Le Cercle Déchets doit faire avancer l'harmonisation intercantonale nécessaire dans les sites de destination. À cette fin, la commission Installations de tri s'est assise autour d'une table avec Cercle Déchets.

D'autres thèmes qui requièrent son attention sont ceux liés aux PFAS dans les flux de déchets ou encore à l'augmentation des exportations de déchets urbains. La commission a également participé à la prise de position sur les consultations relatives au train de mesures environnementales 2025, qui ont prévu des modifications de l'OLED et de l'OMoD.

Au nom de la CIT
Fabian Mombelli





Sécurité au travail / protection de la santé

Formation

Au premier trimestre 2024, cinq formations de coordinateurs ont été organisées. 288 personnes y ont participé. Les thèmes principaux étaient les suivants : motiver, convaincre, imposer un comportement sûr au travail ; maintenance des produits chimiques ; concept de stockage ; protection UV ; mise en œuvre / contrôle ; protection de la santé : identifier les signes d'addiction ; nouveautés 2024.

Une formation continue des coordinateurs/coordinatrices pour la déconstruction et le recyclage a eu lieu en janvier. 23 personnes y ont participé. En mai, un atelier « Santé mentale au travail » a été organisé à Aarau. Huit personnes y ont participé. Le cours de base de deux jours pour les nouveaux coordinateurs a été organisé à Aarau. Neuf participants l'ont passé avec succès.

Un cours pour cadres d'une journée a par ailleurs été proposé aux cadres. Les thèmes abordés étaient les suivants : obligations des travailleurs et des employeurs, droit en vigueur en matière de demandes d'indemnisation en lien avec un accident professionnel, clarification systématique des accidents professionnels. 21 personnes y ont participé.

Au cours de l'exercice sous revue, les pompes à béton ERFA ont formé 45 nouveaux machinistes de pompes à béton. Les cours de perfectionnement ont accueilli 158 machinistes de pompes à béton.

Controlling

Au cours de l'année sous revue, les spécialistes MSST ont vérifié l'actualité des portefeuilles des phénomènes dangereux recyclage et mélanges à l'occasion de visites d'entreprises. Toutes les entreprises affiliées à la solution de branche n° 8 ont fait l'objet d'une visite et les questions de sécurité au travail et de protection de la santé ont été discutées et examinées.

Les absences survenues en 2023 ont été recensées début 2024. 99,51 % des entreprises ont retourné le formulaire dûment rempli. Il ressort de l'évaluation que les absences pour maladie, avec 12 jours par collaborateur, représentent la majeure partie des absences. Les absences pour accidents professionnels sont de 3,2 jours et celles pour les accidents non professionnels de 2,5 jours par collaborateur.

Lors de sa séance du 29 novembre 2024, la commission a pris congé de Gregor Schguanin, délégué Recyclage. Il a été vivement remercié pour les services rendus. En raison de la fusion de l'asr et de l'ASGB, le domaine du recyclage est représenté par le délégué de la nouvelle association professionnelle, Markus Schenker.



Formation continue



Cours Comblement de sites – Décharge type A et B – Remise en état

L'ASGB s'engage depuis quelques années au sein de l'Association pour la formation de spécialistes pour les installations de traitement des déchets (AFSIT) et assume à ce titre la responsabilité de l'obligation de formation des collaborateurs de la branche des installations de traitement des déchets, régie par l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Les comblements ne sont pas des installations de traitement des déchets. Le programme de formation a été conçu en 2018 par l'ASGB et adapté au personnel de la branche de manière à ce que les contenus pédagogiques couvrent correctement et de manière pratique les besoins. Le groupe cible se compose des personnes responsables du comblement de site et de la mise en décharge ainsi que de la réception et du refus de matériaux.

En 2024, le cours s'est déroulé en allemand et en français, affichant complet. En raison de la forte demande, le cours

2025 sera proposé en allemand une fois au printemps et une fois à l'automne, ainsi qu'une fois à l'automne en Suisse romande. Par ailleurs, un cours d'une journée sur des thèmes d'actualité et des rafraîchissements de contenus importants doit être proposé aux anciens diplômés.

Spécialiste de traitement des matières premières - Contrôleur/se de matériaux de construction

Les formations continues de spécialiste de traitement des matières premières et de contrôleur/se de matériaux de construction, sanctionnées par un examen professionnel fédéral supérieur, constituent des activités importantes de la branche. Matériaux de construction circulaires Suisse est représentée au sein des deux associations faitières et pour la réalisation des examens. Pour les contrôleurs/ses de matériaux de construction, un nouvel examen a pu être proposé et réalisé en 2024. Il est réjouissant de constater que 39 candidats se sont inscrits, parmi lesquels 31 ont pu obtenir le brevet fédéral. Un nouvel examen est prévu pour 2025. Le cursus 2023/2024 pour les spécialistes de traitement des matières premières a démarré avec le quatrième meilleur nombre d'inscriptions (17 personnes), dont 15 ont obtenu leur brevet fédéral. L'année de formation 2024/2025 a débuté avec 13 participants. La révision du cursus est en cours et se déroule comme prévu. L'introduction du plan de formation révisé est attendue pour l'année de formation 2026/2027.

Formation de machiniste de chantier

Ce cours se concentre sur les engins de chantier utilisés dans les gravières, centrales à béton et centres de recyclage. Les contenus didactiques sont adaptés aux besoins de la branche et satisfont aux exigences en matière de formation selon l'art. 8 OPA. Pendant l'année sous revue, le cours a été organisé à plusieurs reprises en tant que formation continue interne à l'entreprise. Certains cours ont pu être réalisés en coopération entre plusieurs entreprises, ce qui a minimisé l'impact sur la production quotidienne. Les membres sont très conscients qu'ils doivent former leur personnel selon ces prescriptions et les moyens d'y parvenir sont très différents. Une directive CFST pour la formation des machinistes de chantier est en cours d'élaboration. D'ici son entrée en vigueur, il est encore possible de réserver la formation avec les offres de cours actuelles via le secrétariat.

Plateformes de formation continue

Au cours de l'année sous revue, des formations continues dans les domaines des séminaires OACP pour les chauffeurs et des bases sur la technologie du béton pour les collaborateurs d'autres secteurs que la production ont été proposées. Alors que les séminaires OACP ont été peu fréquentés, les cours de technologie du béton affichaient complets.

Commission Formation et perfectionnement (CFP)

Avec la fusion de l'asr et de l'ASGB, la commission Formation et perfectionnement, qui n'existait auparavant qu'au sein de l'asr, a été transférée dans la nouvelle association.

Les deux premières réunions de 2024 se sont concentrées sur l'examen quinquennal de la formation de recycleur CFC prodiguée par R-Suisse, à laquelle Matériaux de construction circulaires Suisse participe activement en tant qu'organisation faitière, ainsi que sur la révision de l'examen professionnel pour l'obtention du brevet fédéral de spécialiste de traitement des matières premières.

En plus de ces programmes de formation essentiels de la branche, l'association soutient également les cours de l'Association pour la formation de spécialistes pour les installations de traitement des déchets (AFSIT), qui préparent les candidates et candidats à l'examen professionnel de « spécialiste pour installations d'élimination des déchets avec brevet fédéral ». L'association s'engage également dans la gestion des déchets et des matières premières (OrTra) et collabore avec des hautes écoles et des universités pour promouvoir des offres de perfectionnement spécifiques à la branche.

L'élaboration d'un paysage de formation complet pour la branche est en cours.

Au nom de la CFP
Kurt Morgan

Nature et sol

La protection de la nature et du sol est un sujet important pour l'obtention des autorisations d'exploitation et de mise en décharge. Forte de sa longue expérience, l'équipe du département Nature et sol a soutenu les membres au cours de l'année sous revue dans la planification des thèmes liés à la nature et au sol, en particulier pour la mise en œuvre des mesures définies.

Suivi écologique

Les projets de suivi écologique pendant l'exploitation et les aménagements finaux mettent toujours l'équipe du département Nature et sol à rude épreuve. Qu'il s'agisse de la création d'habitats et/ou de leur entretien. Les exigences posées par les autorités pour la création d'habitats pour les espèces pionnières ont considérablement augmenté ces dernières années. Aujourd'hui, on demande de plus en plus souvent des mesures artificielles et techniques pour compléter les systèmes naturels.

Lors de la planification et de la mise en place d'une compensation écologique, pendant l'exploitation ou les aménagements finaux, il est clairement apparu que pour réussir, il valait mieux collaborer étroitement avec les autorités ou les bureaux d'études.

Le printemps et l'été humides ont été parfaits pour la reproduction des amphibiens. Grâce aux précipitations régulières, les étangs temporaires et permanents créés ont toujours eu suffisamment d'eau et d'innombrables mares spontanées sont apparues, utilisées entre autres par les amphibiens.

Les exigences posées par les autorités à la création d'habitats pour les espèces pionnières ont considérablement augmenté.

Avant le retour du Sud des hirondelles de rivage, les lentilles sableuses ont été mises à disposition dans les falaises d'extraction pour la reproduc-



Profil de sol dans la remise en état avec couches de sol bien visibles

tion. Quelques petits gravelots ont également été observés en train de nicher à différents endroits sur des surfaces graveleuses.

Afin de favoriser une végétation riche en espèces, l'équipe Nature et sol a pu soutenir les membres dans la recherche de solutions le mieux adaptées pour l'entretien des surfaces naturelles. En fonction du site, les travaux de fauchage ont été réalisés par des agriculteurs, des entreprises d'entretien ou par de la pâture avec des animaux.

Au cours de l'année sous revue, beaucoup de temps a été investi dans la réduction des néophytes envahissantes et d'autres plantes problématiques. L'équipe Nature et sol a organisé et coordonné plus de 100 interventions avec des groupes de civilistes, de chômeurs et de participants à des projets d'intégration. Le personnel des entreprises a également effectué de nombreuses interventions pour réduire ces plantes.



L'équipe Nature et sol a organisé plus de 100 interventions avec des civilistes, chômeurs et participants à des projets d'intégration.

Entretien des étangs

Suivi pédologique de chantier (SPC)

L'année 2024 a été très difficile pour la réalisation de travaux liés au sol en raison du temps humide persistant du printemps à l'été ainsi qu'à l'automne. L'exécution des travaux de décapage et de remise en état a dû être reportée jusqu'à fin juillet. Cela a nécessité beaucoup de patience de la part des responsables des entreprises. À la fin de l'automne, quelques jours de sécheresse ont encore été observés, mais l'humidité des sols est restée élevée. Pour pouvoir effectuer les travaux liés au sol, il a fallu bien répartir les charges en utilisant par exemple des mesures de répartition de la charge pour la pelle mécanique ou en réalisant les travaux à l'avancement.

Durant la phase de planification des projets, il a été possible de travailler en étroite collaboration avec des bureaux en environnement spécialisés dans la cartographie des sols. Cette coopération et l'échange de connaissances spécialisées sur la protection des sols sont très précieux.

Cet été, deux cours sur la manipulation appropriée des sols dans les sites d'extraction et les décharges ont été organisés et réalisés. Les cours ont été très bien fréquentés et de nombreuses connaissances ont pu être transmises sur les thèmes « Matériaux terreux importés » et « Ensemencement de la remise en état ». Les participants ont aussi beaucoup échangé entre eux.



Du point de vue des travaux liés au sol, l'année 2024 a été exigeante.



Lézard agile *Lacerta agilis*



Visite de la station de lavage

Visites guidées, interventions en groupe et événements

Au cours de l'année sous revue, les visites guidées ont permis de répondre aux questions intéressantes des enfants sur les machines, les plantes et les animaux. Malgré un temps maussade, un grand événement réunissant 60 écoliers a été une expérience incroyable pour les participants. Les activités extrascolaires dans les sites d'extraction et les décharges sont des offres précieuses pour les enfants et les adultes.

Par ailleurs, des employés d'une grande banque ont de nouveau participé à une activité bénévole en faveur de la nature dans les sites d'extraction. Ces interventions d'une journée sont très appréciées et affichent toujours rapidement complet.

Certificats de la Fondation Nature et Economie

Tous les cinq ans, les entreprises certifiées par la Fondation Nature et Economie sont contrôlées par un auditeur ou une auditrice. Au cours de l'année sous revue, tous les sites d'extraction ont obtenu la recertification et un nouveau certificat pour l'aménagement du site de l'entreprise proche de l'état naturel.



Vipérine commune *Echium vulgare*

*Au cours de l'année sous revue
tous les sites d'extraction ont obtenu
la recertification.*

Certificat pour l'aménagement de sites proche de l'état naturel

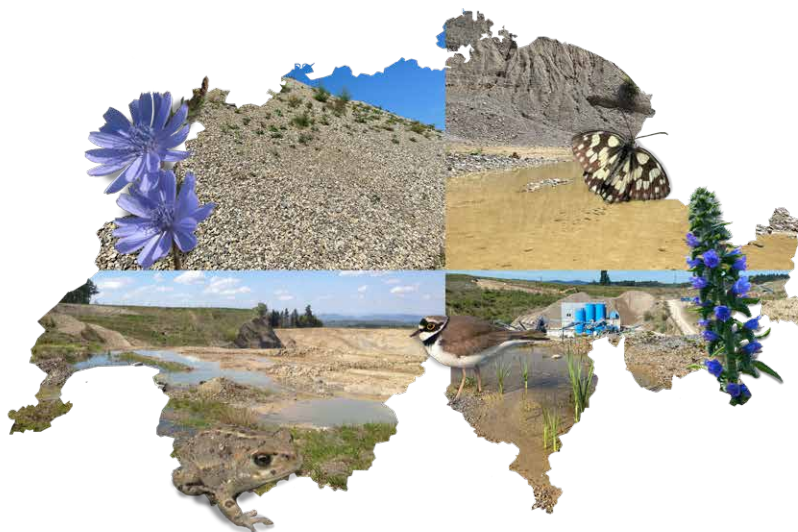
Afin de promouvoir la biodiversité, de précieux habitats pour les plantes et les animaux sont créés et entretenus dans les sites d'extraction et de traitement ainsi que les décharges. Depuis 1997, la Fondation Nature et Economie et l'ancienne ASGB, aujourd'hui Matériaux de construction circulaires Suisse, certifient ces surfaces aménagées de manière proche de la nature. Ce certificat, reconnu au niveau national, a déjà été décerné à plus de 100 entreprises de la branche des graviers, du béton et du recyclage.



[Liste des entreprises certifiées](#)



[Certificat de la Fondation Nature et Economie - Nature et gravier](#)



Commission Environnement (CE)

Deux thèmes ont marqué l'année sous revue de la commission Environnement (CE). L'accent a été mis sur la conception de la nouvelle association en matière de développement durable. La CE s'est également penchée sur les accumulateurs de chaleur saisonniers. Les PFAS et le scarabée japonais ont aussi fait l'objet de nombreuses discussions.

Groupe de travail « Accumulateurs de chaleur »

Le projet collaboratif Swiss Seasonal Thermal Energy Storage Action Plan and Implementation (SwissSTESS) est un projet de différentes hautes écoles et de divers partenaires industriels. La CE et le groupe de travail « Accumulateurs de chaleur » aident à la réalisation du projet en tant que délégués de Matériaux de construction circulaires Suisse en apportant des idées, en réalisant des études de cas, avec diverses clarifications et par le transfert de savoir-faire. Des idées sur l'utilisation de la chaleur du corps du comblement avec des capteurs géothermiques et le stockage de la chaleur dans des lacs artificiels dans des sites d'extraction sont en cours de travail. Au cours de l'année sous revue, la CE et le groupe de travail ont procédé à un grand nombre de visites, de réunions et de clarifications.

PFAS

La CE s'est également penchée sur le thème des PFAS. Un nouveau groupe de travail composé de membres des différentes commissions a été créé pour traiter ce thème complexe et vaste.

Scarabée japonais

Après l'apparition du scarabée japonais en différents endroits, la commission Environnement a mené des investigations approfondies et consigné les conclusions dans un aide-mémoire à l'intention des membres.

Au nom de la CE

Martin Eberhard, président



« Pro Natura Aargau collabore depuis des décennies avec la branche des graviers et de la construction. La raison en est évidente : alors que l'ensemble de l'énergie hydraulique des grands fleuves était presque entièrement exploité jusque dans les années 1950 grâce à l'extension des centrales, les zones alluviales restantes manquaient de dynamisme. Les amphibiens pionniers ont alors perdu leur habitat naturel. Les populations résiduelles sont restées dans des habitats de substitution dans les gravières. Sans l'étroite collaboration avec la branche des graviers et de la construction, l'exploit consistant à arrêter la disparition de la rainette, du crapaud calamite, etc. n'aurait pas été possible. »

Dr sc. nat. Johannes Jenny,
député, ancien directeur de Pro Natura Aargau

Sites contaminés et pollués chez Matériaux de construction circulaires Suisse

L'assainissement des sites contaminés est un élément essentiel de la protection de l'environnement en Suisse et est régi par la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Les sites contaminés comprennent des sites qui ont été pollués par d'anciennes activités humaines et qui représentent potentiellement un danger pour l'environnement et la santé. Il s'agit notamment d'anciennes décharges, de sites industriels, de lieux d'accidents et d'ouvrages militaires.

Le processus de traitement des sites pollués s'articule en trois phases : état des lieux, examen et définition de mesures. Dans un premier temps, les sites potentiellement pollués sont enregistrés par les cantons dans le « Cadastre des sites pollués ». En cas de soupçon de mise en danger, un examen détaillé a lieu. Si cette analyse révèle un besoin d'assainissement, par exemple sous forme de remplacement des sols, d'épuration des eaux souterraines ou d'imperméabilisation, les mesures nécessaires sont ordonnées par les autorités compétentes.

La responsabilité de l'assainissement incombe généralement aux pollueurs, s'ils sont identifiables. Dans le cas contraire, c'est le propriétaire du site qui devra mettre la main à la poche. Dans certains cas, les cantons et la Confédération prennent en charge une partie des coûts.

La responsabilité de l'assainissement incombe généralement aux pollueurs.

L'un des principaux objectifs de ces mesures est de minimiser les risques environnementaux et de rendre les surfaces disponibles pour une utilisation future. Grâce à la mise en œuvre systématique de telles mesures, la

Suisse a pu réaliser des progrès significatifs dans la gestion des sites contaminés au cours des dernières décennies.

Le rôle du conseil en matière de sites contaminés

L'organisation Matériaux de construction circulaires Suisse réunit des consultants et planificateurs de sites contaminés de premier plan dans le but de garantir une qualité et une efficacité élevées dans le traitement et l'assainissement des sites pollués. Une planification minutieuse et techniquement fondée est indispensable pour une utilisation circulaire durable sur les plans technique, économique et écologique des matières premières polluées. Cette tâche exigeante nécessite une étroite collaboration entre les spécialistes, les maîtres d'ouvrage et les autorités.

Traitement et valorisation comme approche durable

Le traitement des sites contaminés a pour objectif de laisser le moins de sites contaminés possible aux générations futures. Les sites pollués sont assainis selon l'état actuel de la technique, l'accent étant de plus en plus souvent mis sur le traitement et la valorisation plutôt que sur la mise en décharge.

La gestion insouciante des substances et déchets dangereux pour l'environnement pendant des décennies a laissé des traces évidentes dans le sous-sol suisse. Diverses ordonnances et directives fournissent les bases juridiques nécessaires pour éliminer cet héritage indésirable. Dès l'élaboration de ces réglementations, les organisations qui ont précédé Matériaux de construction circulaires Suisse ont participé activement à des commissions et groupes de travail.

Aujourd'hui, Matériaux de construction circulaires Suisse compte des entreprises leaders du secteur qui investissent en permanence dans des installations performantes et contribuent de manière décisive depuis des années à l'assainissement écologique des sites contaminés ainsi qu'à la valorisation des matériaux pollués.

Commission des Conseillers en sites pollués et déchets de chantier

Au cours de l'année, la commission s'est réunie à trois reprises. L'accent a été mis sur les prises de position relatives à plusieurs consultations dans le domaine des sites contaminés. Il s'est avéré que la collaboration avec les autres commissions au sein de la nouvelle association fonctionne déjà parfaitement.

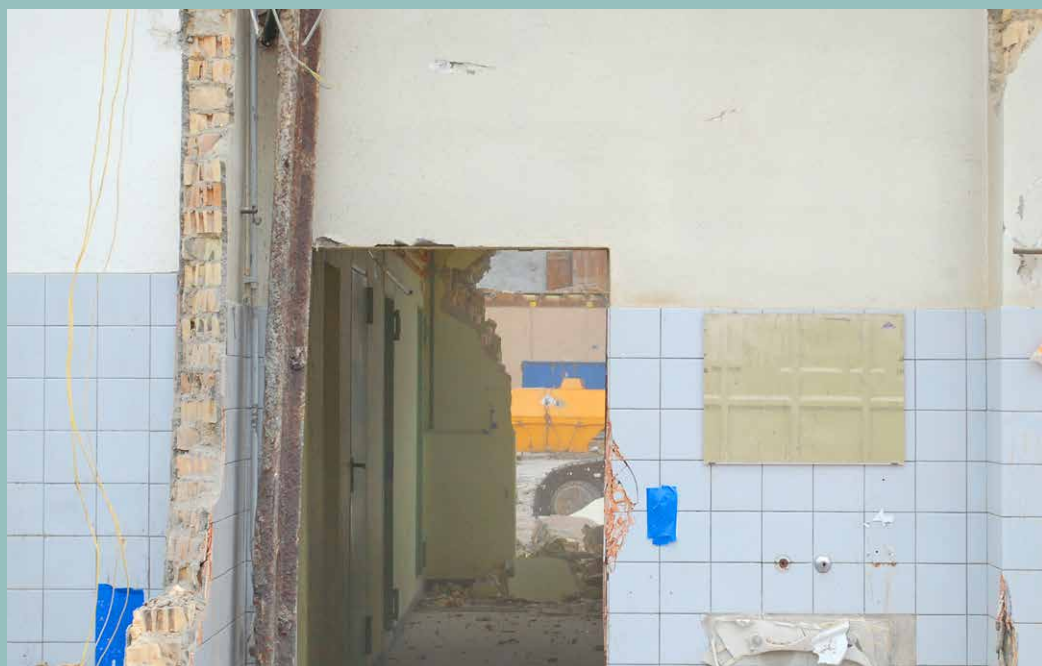
Après quatre ans de fonctionnement, la commission a vérifié en 2024 la pertinence dans la pratique de la liste OrTra des conseillers et des spécialistes en sites pollués au moyen d'une enquête auprès des autorités cantonales. Il ressort des retours que les autorités cantonales connaissent la liste et en font un usage intensif. Le maintien de cette liste est considéré comme judicieux. Cet écho positif montre que le système de qualification fait ses preuves et qu'il est utilisé comme garant de compétences spécialisées pour les questions de sites contaminés.

La rencontre annuelle avec l'OFEV (sections Sites contaminés et Déchets) a permis d'échanger sur les thèmes actuels dans le domaine des sites contaminés. L'accent a été mis

sur la modification prévue de la LPE ainsi que sur la gestion des PFAS.

Comme chaque année, le temps fort a été le Forum Savoir-Faire du 6 juin à Berne sur le thème des « problèmes non résolus dans l'économie circulaire ». La manifestation a attiré du monde, ce qui montre que le thème suscite un vif intérêt et qu'il y a lieu d'en discuter.

Au nom de la CSCD
Laurent Steidle



Sous-commission

Assainissement de sites contaminés (SCAS)

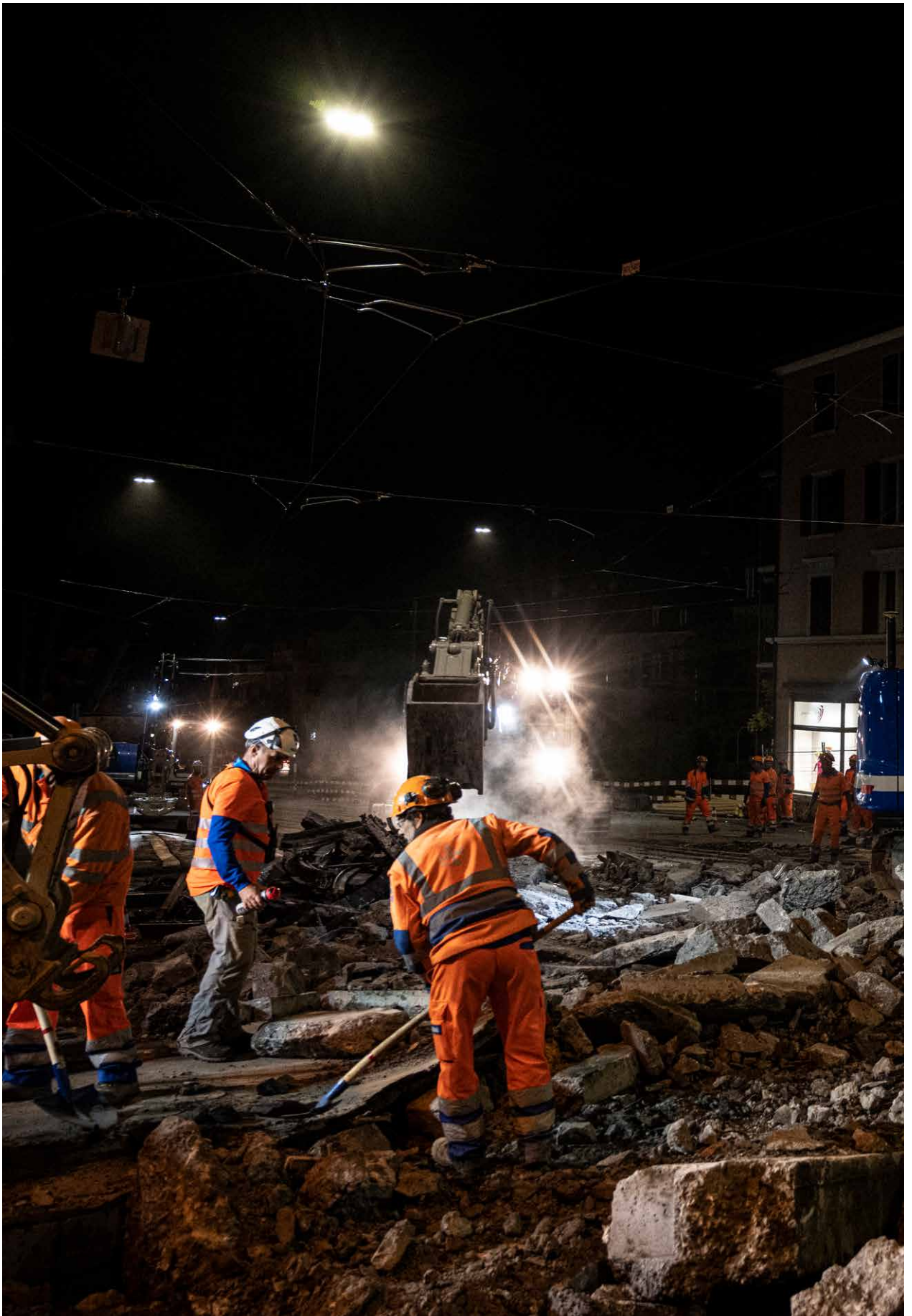
L'année 2024 a été marquée par des activités intenses en lien avec différentes consultations sur l'économie circulaire et le train de mesures environnementales 2025. Un autre sujet central a été le document en cours d'élaboration de l'OFEV sur l'état de la technique pour les installations de lavage des sols, qui a suscité de vastes discussions.

La SCAS a apporté une contribution essentielle à cet égard : elle a transmis au secrétariat des suggestions approfondies sur les consultations et a contribué activement à la consolidation des retours internes.

Parmi les initiatives propres de la SCAS, on peut citer la révision de l'aide-mémoire « Élimination de déchets de chantier pollués » ainsi que la finalisation des lignes directrices pour les entreprises d'assainissement de sites contaminés. Alors que l'aide-mémoire a été actualisé avec succès, les lignes directrices ont dû être reportées en raison de la fusion de l'asr Recyclage matériaux construction Suisse avec l'ASGB. La pertinence future de telles lignes directrices sera examinée au sein de la nouvelle association. La SCAS s'est réunie trois fois en 2024.



Au nom de la SCAS
Kurt Morgan



Communication

La fusion en une nouvelle association a nécessité un travail de communication accru. Il a notamment fallu planifier et mettre en œuvre soigneusement les différentes manifestations et la nouvelle identité visuelle avec les plateformes et moyens de communication correspondants. La présence sur les réseaux sociaux et la création de contenus constituent un autre axe important des activités de communication de l'association.

Les activités de communication de l'année 2024 ont été marquées par la fusion en une nouvelle association : Matériaux de construction circulaires Suisse. Les efforts liés à l'assemblée constitutive du 3 mai 2024 et à l'événement de participation des membres du 23 janvier notamment ont nécessité de nombreuses activités supplémentaires. Il s'agissait de mettre en place à temps la nouvelle identité visuelle et les principaux moyens de communication correspondants. L'harmonisation des idées et des objectifs a nécessité une bonne coordination, tant au niveau stratégique avec les différents organes qu'au niveau opérationnel avec les personnes impliquées des deux associations et les partenaires externes. Ce travail s'est bien déroulé, de sorte que le jour de la fusion, la nouvelle association a pu présenter son nouveau logo, le nouveau site Internet était en

ligne, tous les réseaux sociaux avaient la nouvelle identité visuelle et toutes les parties prenantes ainsi que les médias avaient été informés par le biais d'une newsletter ou d'un communiqué de presse – le tout dans les trois langues nationales. Les nouveaux membres ont également été remerciés personnellement par une lettre à l'issue de l'événement de fusion.

La communication de la nouvelle association est développée en permanence

Le travail et les moyens de communication sont désormais priorisés au fur et à mesure et poursuivis ou développés. Dans le cas de ce rapport annuel et du magazine d'information de novembre 2024, cela a déjà été fait. Début décembre 2024, une version améliorée du nouveau site Internet a également été mise en ligne. Elle met à la disposition du public intéressé et des membres de nombreuses informations importantes, prises de position politiques, prestations et produits/modèles précieux, ainsi que des informations sur l'inspectorat.



Par ailleurs, l'année dernière, des mesures de communication ciblées et des entretiens personnels avec les principales parties prenantes et personnes ont favorisé la compréhension des préoccupations de la branche. Ainsi l'association cultive le dialogue avec toutes les personnes et organisations qui ont un lien avec les gravières, les centrales à béton et les installations de recyclage.

La communication avec ces groupes cibles a principalement eu lieu à l'occasion d'événements sur site, par des entretiens bilatéraux, le site Internet, l'e-newsletter, des vidéos et par des supports imprimés classiques tels que le magazine d'information, le rapport annuel ou les flyers de la branche. Sans oublier que certaines activités sont mises en œuvre avec des associations partenaires, notamment avec l'organisation de marketing BETONSUISSE (www.betonsuisse.ch), la Fondation Nature et Economie (www.naturundwirtschaft.ch) et la plateforme de connaissances Greenbuilding Suisse (www.greenbuilding.ch), auxquelles l'association participe financièrement. Dans le domaine de la communication interne, la collaboration avec Schlüterschen Fachmedien GmbH concernant la publication de la revue spécialisée « Die Schweizer Baustoffindustrie » (DSB) s'est poursuivie avec succès.

Résultats réjouissants dans le domaine des réseaux sociaux

La planification et la création de contenus sur les réseaux sociaux et la présence qui en découle sur Facebook, Instagram et LinkedIn constituent un axe important des activités de communication de l'association. L'an dernier, la production d'environ 54 vidéos, infographies, photos et textes ainsi que la promotion de ces contributions ont permis d'enregistrer environ 1'436'713 impressions (incrustations) et d'atteindre un taux d'interaction réjouissant de 7,8% (LinkedIn) par rapport à d'autres associations. L'article le plus réussi a été ouvert 85'000 fois et a ainsi bénéficié d'une grande visibilité, y compris en dehors de la branche.

Les membres reçoivent régulièrement des circulaires électroniques les informant des principaux événements de la branche. Les membres romands ont également profité l'an dernier d'une formation aux médias. La formation sur les réseaux sociaux, qui est prévue pour une première fois en Suisse alémanique, a dû être reportée à 2025.

Commission Marketing et médias (CMM)

Au cours de l'année écoulée, le travail de la CMM a été marqué par les activités décrites dans le rapport d'activité concernant la fusion de l'association et la conception de la nouvelle identité visuelle ainsi que des instruments et produits correspondants.

L'accent a également été mis sur le renforcement de la présence sur les réseaux sociaux, dont les contenus continuent de susciter un écho positif et d'atteindre une portée réjouissante. L'extension de la présence a été une bonne décision, et la mise en œuvre est d'un bon niveau tant sur le plan du contenu que visuel. L'accent reste mis sur des contenus attrayants qui ont toujours pour but de transmettre nos messages et arguments au public de manière intéressante ou divertissante. Les évaluations de la CMM ont régulièrement été prises en compte dans d'autres activités de communication et de marketing de l'association.

Le développement stratégique de la communication devra être abordé à la suite des objectifs de l'association adoptés par le comité. À cet effet, la commission prévoit un atelier en avril 2025, afin d'adapter la stratégie et les mesures de communication pour la nouvelle association sur la base des nouveaux objectifs de l'association et de les faire évoluer en partant sur un excellent travail de préparation.

L'année écoulée a été exigeante pour la commission, mais aussi passionnante. Grâce aux vastes connaissances spécialisées ainsi qu'à la composition et à la collaboration optimales, un excellent travail a pu être accompli cette année encore pour notre branche. Dans ce contexte, il a été particulièrement utile que trois spécialistes chevronnées, Anja Rubin, Astrid Gloor et Sophie Hartmann, viennent renforcer la commission tout en continuant à mettre leurs connaissances spécialisées à la disposition des membres actuels.

Au nom de la CMM

Pascal Müller, président

Collaboration avec les associations faîtières

Matériaux de construction circulaires Suisse a repris les adhésions des anciennes organisations asr et ASGB aux associations faîtières au niveau national et international.

La Conférence Pierres et Terres (CPT) Suisse (www.kse-cpt.ch) a joué un rôle important en 2024, aussi en ce qui concerne la coordination et l'application des intérêts communs de l'industrie des matières premières minérales. À son tour, elle a organisé diverses manifestations très réussies, telles que des lunchs parlementaires ou des ateliers thématiques, et présenté des prises de position communes au nom de l'industrie suisse des pierres et des terres. Les diverses manifestations ont généralement été très fréquentées. Outre Matériaux de construction circulaires Suisse, les associations suivantes participent activement à la CPT Suisse :

- l'Association de l'industrie suisse du ciment (cemsuisse)
- l'Association suisse de la pierre naturelle (NVS)
- l'Association suisse de l'asphalte (asphaltsuisse)
- l'Association suisse des carrières de roches dures (VSH)
- l'Industrie suisse de la terre cuite

La CPT Suisse est présidée par Lionel Lathion, président de Matériaux de construction circulaires Suisse. Martin Weder était responsable de la direction. Pendant l'année sous revue, les principales affaires concernaient l'économie circulaire, l'initiative paysage et l'initiative biodiversité, y compris les contre-propositions correspondantes, ainsi que les déclarations environnementales de produits selon la norme EN 15804. Le 5 mars 2024, la rencontre des parlementaires de CPT a abordé le thème de la politique climatique, de l'économie circulaire et de la concurrence internationale. Plus de 40 parlementaires de presque tous les groupes parlementaires fédéraux y ont participé.

Notre association est également engagée dans divers organes de constructionsuisse et dans l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Lionel Lathion a continué d'exercer la fonction de vice-président de constructionsuisse et présidé le groupe de base Production et négoce. Franz Sepp Arnold est membre de la Chambre suisse des arts et métiers.

Sur le plan européen, l'accent est mis sur la collaboration au sein de divers organes directeurs et spécialisés de l'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG), de l'Association européenne du béton prêt à l'emploi (ERMCO) ainsi que du Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction (CPE). Des représentants de Matériaux de construction circulaires Suisse participent à divers comités de direction et spécialisés de ces organisations. Cet engagement contribue à garantir que Matériaux de construction circulaires Suisse a accès de bonne heure à des informations pertinentes sur les derniers développements concernant la branche.

ASSOCIATION	COMITÉ	REPRÉSENTANT MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CIRCULAIRES SUISSE
Construction Products Europe (CPE)	CPR Working Group	Volker Wetzig
Construction Products Europe (CPE)	Sustainability Working Group	Volker Wetzig
ERMCO	Comité	Stéphane Pilloud
ERMCO	Sustainability Committee	Volker Wetzig
ERMCO	Technical Committee	Volker Wetzig
UEPG	Comité	Christoph Duijts
UEPG	Health & Safety Committee	Volker Wetzig
UEPG	Technical Committee	Volker Wetzig
UEPG	Environment Committee	Volker Wetzig
UEPG	Economic Committee	Volker Wetzig

Manifestations



Journées gravier, béton et recyclage
2024

Journées gravier, béton et recyclage

Les Journées gravier, béton et recyclage se sont tenues les 3 et 4 mai 2024 au Kongresshaus de Zurich. L'événement a été parfaitement organisé par le Fachverband für Kies- und Betonwerke du canton de Zurich (FKB Zürich) sous l'égide de son directeur, Martin Arnold. Les assemblées générales très bien fréquentées de l'asr Recyclage matériaux construction Suisse et de l'Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB) ont eu lieu en parallèle aux Journées gravier, béton et recyclage. Le principal point à l'ordre du jour des deux assemblées générales était la fusion et la création de la nouvelle association Matériaux de construction circulaires Suisse (cf. page 6/Processus de fusion). Par ailleurs, les membres se sont informés des dernières tendances de la branche lors des deux assemblées, ont approuvé les comptes annuels 2023 et ont suivi les propositions des comités pour les affaires formelles. La première assemblée générale de Matériaux de construction circulaires Suisse s'est tenue après l'approbation, à l'unanimité, de la fusion des deux associations (cf. page 7/Processus de fusion).

Forum Savoir-Faire

Cette année, le Knowhow-Forum des conseillers et conseillères en sites pollués s'est tenu le 6 juin 2024 au Centre Paul Klee à Berne. La manifestation a attiré du monde, ce qui montre que le thème suscite un vif intérêt et qu'il y a lieu d'en discuter. L'objectif de ce congrès était de renforcer et de développer une compréhension commune : les pollutions de fond à grande échelle, en particulier en cas de pollution géogène et aux PFAS, posent d'importants défis à tous les acteurs impliqués dans la construction et la déconstruction.

Journée d'information de la nouvelle association Matériaux de construction circulaires Suisse

Le 23 janvier 2024, les membres de l'asr et de l'ASGB se sont réunis au Casino de Berne pour discuter des avantages, inconvénients et perspectives d'une fusion des deux associations (cf. page 6/Processus de fusion).

Session d'hiver (version française uniquement)

La Session d'hiver de l'ancienne organisation ASGB, qui a eu lieu le 15 mars 2024 à Jongny, a réuni une soixantaine de participants de Suisse romande. La rencontre a donné des aperçus et des suggestions sur la manière dont les aspects du développement durable sont mis en œuvre dans la pratique. Les principales contributions se sont concentrées sur la feuille de route pour des granulats pierreux neutres en CO₂, sur les différences entre l'économie circulaire préservant la valeur et le recyclage, sur la gravière comme accumulateur thermique saisonnier et sur les réseaux sociaux.

Conférences des présidents et directeurs

La Conférence des présidents et directeurs s'est tenue le 2 mai 2024 à Zurich. Les associations cantonales ont présenté à cette occasion les principales affaires cantonales. Les participants ont également échangé avec les représentants de l'ASGB sur la stratégie, les opportunités et les risques de la nouvelle association Matériaux de construction circulaires Suisse ainsi que sur les actualités politiques nationales comme l'initiative parlementaire sur l'économie circulaire, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, la déclaration environnementale de produits selon EN 15804, l'initiative biodiversité, la loi sur la géoinformation, etc.



Journée d'information de la nouvelle association

Session d'automne (version allemande uniquement)

La session d'automne s'est déroulée à l'hôtel Marriott de Zurich et a attiré quelque 200 participants venus de Suisse allemande. La rencontre a donné des aperçus et des suggestions sur la manière dont les aspects du développement durable sont mis en œuvre dans la pratique. L'accent a été mis sur les différents paramètres à prendre en compte pour que le secteur de la construction et donc l'industrie des graviers, du béton et du recyclage puissent relever le défi de préserver les ressources naturelles et de générer un minimum d'émissions.

Réunion ERFA du 28 novembre

La réunion ERFA est l'occasion d'échanger des expériences dans le cadre de la rétrospective de la saison d'inspection des installations de traitement des déchets de chantier. Chaque année, des membres des autorités et l'inspecteurat se réunissent pour cet échange. Les membres de l'association sont également invités à discuter à cette occasion des questions actuelles de l'exécution des dispositions de la législation sur les déchets. En plus d'une rétrospective sur la saison d'inspection, l'accent a été mis cette année sur les tendances de l'économie circulaire dans la construction.

Agenda 2025

11 mars
Rencontre des parlementaires

26 mars
Session de printemps

4 avril
Session d'hiver

15 mai
Conférence des présidents et directeurs

16 mai
Assemblée générale Matériaux de construction circulaires Suisse

5 juin
Forum Savoir-Faire

18 septembre
Tournoi de golf Pierres et Terres

31 octobre
Session d'automne

Mentions légales

Photos/auteurs

Page de garde	Photo : Baustoffzentrum	Pages 41–43	Auteur : Beat Haller, Matériaux de construction circulaires Suisse
Pages 6–8	Auteurs : Martin Weder, Gregor Schguanin, Matériaux de construction circulaires Suisse Photos : Matériaux de construction circulaires Suisse		Photos : Matériaux de construction circulaires Suisse
Page 10	Auteur : Matériaux de construction circulaires Suisse Photos : Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 44	Auteur : Beat Haller, Matériaux de construction circulaires Suisse Photos : Matériaux de construction circulaires Suisse
Page 11	Auteur : Michael Widmer, Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 45	Auteurs : Martin Eberhard / Beat Haller / Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse
Pages 12/13	Auteur : Matériaux de construction circulaires Suisse		Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse
Page 14	Auteur : Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 47	Auteurs : Laurent Steidle / Kurt Morgan, Matériaux de construction circulaires Suisse
Pages 15/16	Auteur : Matériaux de construction circulaires Suisse / furrerhugi. ag	Page 48	Auteur : Laurent Steidle, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse
Pages 18–22	Auteur : Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse Photos : Rostislav Ageev, Shutterstock.com / Hansueli Schärer/ Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 49	Auteur : Kurt Morgan, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Kurt Morgan
Page 23	Auteurs : Daniel Schneuwly / Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 50	Photo : KIBAG Bea Weinmann
Pages 25/26	Auteur : Volker Wetzig, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Hansueli Schärer	Page 51	Auteurs : Claudio Looser, furrerhugi. ag / Martin Weder / Pascal Müller, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : furrerhugi. ag
Page 27	Auteurs : Matthias Steinegger / Volker Wetzig, Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 52	Auteurs : Claudio Looser, furrerhugi. ag / Martin Weder / Pascal Müller, Matériaux de construction circulaires Suisse
Page 28	Auteur : Martin Preisig, Matériaux de construction circulaires Suisse	Page 53	Auteur : Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse
Page 29	Photo : Baustoffzentrum	Pages 54/55	Auteurs : Sophie Hartmann / Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse Photos : Matériaux de construction circulaires Suisse
Pages 30/31	Auteur : Remo Renfer, Matériaux de construction circulaires Suisse Photos : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 32	Auteur : Gregor Schguanin, Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 33	Auteur : Marcel Santeler, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Pages 34/35	Auteur : Yann Huet, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 36	Auteur : Fabian Mombelli, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 37	Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 38	Auteur : Markus Schenker, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 39	Auteurs : Peter Kuhnenn / Martin Weder, Matériaux de construction circulaires Suisse Photo : Matériaux de construction circulaires Suisse		
Page 40	Auteur : Kurt Morgan, Matériaux de construction circulaires Suisse		

Éditeur

Matériaux de construction circulaires Suisse
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.baustoffkreislauf.ch

Concept, contenus et réalisation

Matériaux de construction circulaires Suisse en collaboration avec furrerhugi. ag

Langues

Allemand, français, italien

Correction

Rotstift AG

Traduction

Apostroph Bern AG



Retrouvez-nous sur :



[Facebook](#)



[Instagram](#)



[LinkedIn](#)



Matériaux de construction circulaires Suisse

Matériaux de construction circulaires Suisse
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.baustoffkreislauf.ch